



Infor LN Finances - Guide de l'utilisateur pour l'Initialisation des devises (CRI)

© Copyright 2021 Infor

Tous droits réservés. Les marques, dessins et modèles ci-joints sont des marques et/ou des marques déposées de Infor et/ou ses associés et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques listées ci-jointes appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Notifications importantes

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et la propriété de Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive de Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts (de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant ("Objectif").

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes. Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut pas être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance de marques

Tous les autres noms de société, produit ou service référencés sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations sur la publication

Code du document	tfcriug (U8716)
Release	10.7 (10.7)
Publié le	8 août 2022

Table des matières

A propos de ce document

Chapitre 1 Initialisation des devises	13
Initialisation des devises.....	13
Initialisation interne et externe des devises.....	13
Conversion interne limitée.....	14
Chapitre 2 Configuration de l'environnement d'initialisation des devises	15
Configuration de l'environnement d'initialisation des devises.....	15
Autre configuration du traitement parallèle.....	16
Chapitre 3 Systèmes de devises et structures de société	17
Types de devises.....	17
Devises fonctionnelles multiples.....	18
Systèmes de devises.....	18
Zone logistique.....	19
Système de devises standard.....	20
Système monodevise.....	21
Système multidevises dépendant.....	22
Système multidevises indépendant.....	23
Taux de change des devises.....	24
Facteur de conversion.....	24
Enregistrement du taux de change.....	25
Taux de change dans un système de devises standard.....	26
Taux de change dans un système monodevise.....	26
Taux de change dans un système multidevises dépendant.....	26
Taux de change dans un système multidevises indépendant.....	26
Chapitre 4 Scénarios d'initialisation de devises	27
Scénarios d'initialisation de devises.....	27
Monodevise à monodevise.....	28

Monodevise vers multidevises dépendant.....	29
Monodevise vers multidevises dépendant.....	31
Monodevise vers multidevises standard.....	32
Multidevises dépendant vers monodevise.....	34
Multidevises dépendant vers multidevises dépendant.....	34
Multidevises dépendant vers multidevises standard.....	35
Multidevises indépendant vers monodevise.....	35
Multidevises indépendant vers multidevises indépendant.....	35
Multidevises indépendant vers multidevises standard.....	35
Multidevises dépendant vers multidevises standard.....	35
Chapitre 5 Processus d'initialisation de devises.....	37
Processus d'initialisation des devises.....	37
Initialisation des devises - vue d'ensemble.....	37
Modèle de processus.....	39
Conditions préalables à l'initialisation des devises.....	39
Préparation supplémentaire pour la configuration d'un système multidevises standard.....	41
Définition du cluster de conversion.....	41
Sociétés de cluster de conversion.....	41
Devises d'écritures de cluster de conversion.....	42
Définition des taux de change entre devises.....	42
Définition des tables CI et des champs de tables CI.....	42
Renseigner les tables et les champs de tables personnalisés.....	43
Traitement du cluster de conversion.....	44
Exécution d'une conversion d'essai.....	44
Exécution du processus d'initialisation des devises.....	44
Affichage des données d'audit.....	45
Affichage ou impression des données d'audit de traitement.....	45
Affichage ou impression des données d'audit de conversion.....	45
Exécution des sessions STP (FP5 et plus récent).....	46
Achèvement de l'initialisation interne des devises.....	46
Exécution d'une conversion interne limitée.....	48

Chapitre 6 Différences de change	49
Différences de change.....	49
Imputation des différences de change.....	49
Le compte général pour les différences d'arrondi.....	50
Réduction des différences de prix de revient.....	50
Initialisation interne des devises des tables des totaux ('historique') de périodes.....	50
Chapitre 7 Initialisation de l'euro	53
Initialisation de l'euro.....	53
Types d'initialisation de l'euro.....	53
Conversion externe.....	54
Mises en œuvre de la prise en charge de l'euro.....	54
Entreprises hors de l'Union européenne.....	55
Initialisation interne de l'euro.....	56
Effectuer l'initialisation interne de l'euro.....	56
Conditions préalables.....	56
Taux de change des devises.....	56
Données de cluster de conversion.....	56
Données de société cluster.....	57
Initialisation externe de l'euro.....	57
Montants des factures ouvertes.....	57
Conversion des barèmes de prix et des listes de prix.....	58
Adapter les fichiers de règlement bancaire.....	58
Effectuer l'initialisation externe de l'euro.....	58
Conditions préalables.....	58
Type de conversion externe.....	59
Sociétés de cluster de conversion pour conversion externe.....	59
Devises d'écritures de cluster de conversion.....	59
Taux de devises d'écriture.....	59
Règles de conversion.....	60
Conversion externe en euro dans le module Finances.....	60

Utilisation de la conversion externe en euro.....	64
Générer des propositions de règlements en euros.....	64
Génération de factures d'intérêts de retard en euros.....	65
Génération des prévisions de trésorerie en euros.....	65
Impression d'états financiers en euros.....	65
Affichage de montants en euros.....	66
Chapitre 8 Règles de conversion.....	67
Règles de conversion.....	67
Devise de base pour conversion.....	68
Règles de conversion.....	68
Règles de conversion pour l'initialisation interne et externe.....	69
Règles de conversion d'initialisation interne.....	69
Règles de conversion d'initialisation externe.....	70
Règles de conversion pour l'initialisation des montants et de l'euro.....	70
Règle de conversion de montant.....	70
Conversion de montants.....	71
Initialisation de l'euro.....	71
Règles de conversion pour le taux et le facteur de conversion.....	72
Règle de conversion taux/facteur.....	72
Facteurs de conversion et conversion du taux à la date d'application.....	72
Conversion interne du taux/facteur de conversion.....	72
Conversion externe du taux/facteur de conversion externe.....	73
Règles de conversion pour la devise par défaut, la devise société isolée et le montant isolé.....	74
Règle de conversion de devise par défaut.....	74
Conversion de devise par défaut.....	74
Règle de conversion de montant modifié en devise société.....	74
Conversion de montant modifié en devise société.....	74
Règle de conversion de montant isolé.....	75
Conversion de montant isolé.....	75
Règle de conversion de la base du taux.....	75

Règle de conversion de la base du taux.....	75
Conversion de base du taux.....	77
Règle de conversion pour la devise d'écriture.....	77
Règle de conversion montant devise d'écriture.....	77
Conversion du montant d'écriture.....	78
Règle de conversion de la devise d'écriture.....	78
Annexe A Vérification des champs du module Finances.....	79
Vérification des champs du module Finances.....	79
Annexe B Configuration du traitement parallèle.....	83
Configuration du traitement parallèle.....	83
Configuration du traitement parallèle (ttaad7520m000).....	83
Conditions préalables.....	83
Actions.....	83
Configuration de l'environnement d'initialisation des devises.....	83
Conditions préalables.....	83
Actions.....	84
Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000).....	84
Conditions préalables.....	84
Actions.....	84
Assistant Partage de table par conditions.....	84
Calcul du poids de la conversion.....	85
Tables conversion cluster CI - groupes de MàJ (tccri7126m000).....	86
Conditions préalables.....	86
Action.....	86
Explication.....	86
Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7225m000).....	86
Conditions préalables.....	86
Action.....	86
Explication.....	87
Configuration initiale.....	87

Synchronisation avec les tables CI.....	87
Mettre à jour les données existantes dans Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000).....	87
Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000).....	87
Conditions préalables.....	87
Action.....	88
Explication.....	88
Pour corriger les erreurs :.....	88
Impression du journal d'avancement (tccri7430m000).....	89
Conditions préalables.....	89
Action.....	89
Annexe C Optimisation des performances pour le traitement parallèle.....	91
Optimisation des performances pour le traitement parallèle.....	91
Traitement CI (tccri7203m000): conversion d'essai VS conversion réelle.....	95
Paramètres Oracle.....	95
Paramètres serveur SQL.....	96
Paramètres DB2.....	96
Annexe D Glossaire.....	97
Glossaire pour l'initialisation des devises.....	97

Index

A propos de ce document

Ce document décrit la mise en œuvre du module Initialisation des devises, une structure générale pour les environnements de conversion, dans LN.

Public visé

Ce document s'adresse aux personnes chargées de configurer et de mettre en œuvre l'initialisation des devises.

Le lecteur doit être familiarisé avec le logiciel LN et la structure générale des applications, des modules et des sessions dans LN. Il est également recommandé de posséder des notions générales sur le fonctionnement du module Finances.

Sommaire du document

Ce document décrit l'implémentation de l'Initialisation des devises dans LN. L'Initialisation des devises est un environnement de conversion générique.

Utilisez le module CRI pour :

- Modifier votre système de devise
- Sélectionner la norme recommandée pour les implémentations multidevises : le système standard de devise (en date de Infor LN FP5)
- Modifier les devises société utilisées ou en ajouter
- Convertir des écritures en euros
- Mettre votre système en conformité avec l'euro
- Activer plusieurs devises fonctionnelles pour un système standard (en date de Infor LN 10.2.1)

Abréviations et acronymes

Les abréviations et acronymes ci-dessous sont utilisés dans le présent document :

A/P	Comptabilité fournisseurs
A/R	Comptes clients
Tiers	Tiers
CI	Initialisation des devises
COP	Peso colombien
CRI	Initialisation des devises
DKK	Couronne danoise
DLL	Bibliothèque de liens dynamiques (Dynamic Link Library)
UEM	Union économique et monétaire
EUR	Euro
FST	Etats financiers
GBP	Livre sterling
G/L	Comptabilité générale
INR	Roupie indienne
NZD	Dollar néo-zélandais
USD	Dollar américain

Comment lire ce document

Ce document contient les chapitres suivants :

1. Le Chapitre 1, "Initialisation des devises", explique brièvement cette fonctionnalité et son utilisation pour rendre votre système compatible avec l'euro.
2. Le Chapitre 2, "Configuration de l'environnement d'initialisation des devises", explique comment partager les tables CRI entre les sociétés d'un cluster de conversion et comment initialiser ces tables avec les informations appropriées.

3. Le Chapitre 3, "Systèmes de devises et structures de société", décrit les types et les systèmes de devises utilisables dans LN, ainsi que les conditions à observer pour les sociétés reliées entre elles.
4. Le Chapitre 4, "Scénarios d'initialisation de devises", décrit les éventuelles modifications à apporter au système de devises lorsque vous utilisez le module CRI.
5. Le Chapitre 5, "Processus d'initialisation de devises", explique comment utiliser les sessions CRI pour effectuer les différents types d'initialisation.
6. Le Chapitre 6, "Différences de change", explique comment imputer les différences de change dues à des taux de change différents avant et après l'initialisation interne des devises.
7. Le Chapitre 7, "Initialisation de l'euro", explique comment utiliser les sessions CRI pour convertir en euro des écritures enregistrées dans l'une des devises sociétés ou UEM.
8. Le Chapitre 8, "Règles de conversion", présente les règles de conversion standard utilisées pour convertir et recalculer les montants et les taux de change durant les processus d'initialisation de devises.
9. L'Annexe A, "Vérification des champs du module Finances", récapitule les champs que vous pouvez contrôler et corriger après une première initialisation des devises.
10. L'Annexe B, "Configuration du traitement parallèle", décrit les étapes de configuration supplémentaires pour mettre en place un traitement parallèle.
11. L'Annexe C, "Optimisation des performances pour le traitement parallèle", décrit les mises au point à apporter éventuellement lorsque vous utilisez la session Traitement CI (tcricri7203m000) avec le traitement parallèle.
12. L'Annexe D, "Glossaire", fournit les définitions des mots et expressions employés dans ce document.

Commentaires ?

Cette documentation fait l'objet de révisions et d'améliorations constantes. Vos remarques/demandes d'informations sur ce document sont bienvenues. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse email documentation@infor.com.

Référez le numéro et le titre du document dans votre email. L'efficacité de nos rétroactions dépend de la spécificité de vos informations.

Contacteur Infor

Si vous avez des questions sur les produits d'Infor, consultez le portail de support Infor Xtreme à www.infor.com/inforxtreme.

Si ce document est mis à jour après la sortie du produit, la nouvelle version sera publiée sur ce site web. Il est recommandé de vérifier périodiquement si la documentation a été mise à jour en consultant ce site web.

N'hésitez pas à contacter documentation@infor.com pour tout commentaire sur la documentation d'Infor.

Initialisation des devises

Initialisation des devises (CRI) vous permet d'adapter le système de devises de votre organisation à l'évolution des besoins en matière de devises utilisées en interne. Par exemple, des modifications de devises peuvent être la conséquence :

- D'un besoin d'établir un état dans plusieurs devises.
- D'un besoin de modifier le calcul des montants de la devise de reporting via la devise locale au lieu de la devise de référence (à partir de Infor LN FP5).
- D'un besoin de modifier la devise de référence suite à des obligations de reporting à la société de la holding.
- De l'introduction de l'euro.

Important

LN ne prend pas encore en charge CRI pour ces localisations :

- Brésil
- Inde (Infor LN FP2)

Initialisation interne et externe des devises

Il existe deux types d'initialisation des devises :

- **Initialisation interne des devises**
Vous pouvez utiliser l'initialisation interne des devises pour tout ou partie des opérations suivantes :
 - Modifier le système de devises d'une société, par exemple faire passer la devise de dépendante à standard.

- Modifier la devise de référence d'une société ou ses devises société.
- **Initialisation externe des devises à l'euro**

Vous pouvez utiliser l'initialisation externe des devises pour faire passer les devises d'écritures à l'euro et pour convertir les montants et les taux de change correspondants. La conversion vers d'autres devises que l'euro n'est pas prise en charge. Il existe deux types d'initialisation externe des devises :
- **Externe, associée au tiers**

Un nombre limité de montants d'écritures et de devises d'écritures directement associés aux tiers est converti en euros pour une gamme spécifique de tiers. Cela s'applique notamment à la devise du tiers par défaut.
- **Externe, non associée au tiers**

Un nombre limité de montants d'écritures et de devises d'écritures non directement associés aux tiers est converti en euros. Par exemple, les prix de vente des articles et les tarifs.

Remarque

Les données associées aux devises et aux montants, comme les taux, les facteurs de conversion et les bases de taux sont également converties.

Conversion interne limitée

Outre les deux principaux types d'initialisation des devises, un troisième type existe : la *conversion interne limitée*. Ce type de conversion, uniquement disponible avec Infor LN 10.2.1, est exclusivement conçu pour activer plusieurs *devises fonctionnelles* pour un système de devises standard déjà mis en œuvre.

Si, dans la session Clusters CI (tccri7101s000), la case **Activer devises fonctionnelles multiples seulement** est cochée, la conversion est limitée aux éléments suivants :

- Tables dans Logistique
- Ecritures d'intégration (tfgld482)
- Tables FAM dans Finances

La configuration des données de la société dans cette conversion ne peut pas être modifiée. La conversion se limite à ajouter des montants société et des taux de change dans des devises de reporting. Dans la session Sociétés (tcemm1170m000), la case **Utiliser devises fonctionnelles multiples** sera cochée et la session Taux de change (tcmcs0108m000) sera mise à jour avec les taux de conversion.

Remarque

L'exécution de conversion limitée n'impacte pas les tables standard listées dans la session Tables CI (tccri7522m000). La session Traitement CI (tccri7203m000) détermine les tables qui doivent être converties.

Chapitre 2

Configuration de l'environnement d'initialisation des devises

2

Configuration de l'environnement d'initialisation des devises

Si vous définissez plusieurs sociétés (environnement multisociétés), utilisez la session Tables logiques (ttaad4120m000) pour partager les tables de CRI entre les sociétés qui appartiennent à la zone logistique. Les tables peuvent être liées à n'importe quelle société de la zone logistique. Après saisie des informations requises, vous devez convertir les données en runtime.

En général, les sociétés d'archivage associées doivent également être converties dans le processus de CRI (se reporter également à « Processus d'initialisation des devises »), ce qui signifie que ces sociétés d'archivage associées sont incluses dans le cluster de CRI.

Pour plus d'informations sur les zones logistiques, reportez-vous à la section 'Système de devises et Structures de sociétés'.

Les sociétés doivent partager les tables suivantes :

- Taux CI (tccri700)
- Traitement des données CI (tccri701)
- Traitement des données de conversion interne CI (tccri702)
- Clusters CI (tccri711)
- Sociétés cluster CI (tccri712)
- Devises de transaction cluster CI (tccri715)
- Journal des erreurs CI (tccri720)
- Champs de conversion CI (tccri721)
- Tables de conversion CI (tccri722)
- Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri725)
- Tables de conversion de cluster CI - groupes de mise à jour (tccri726)
- Journal d'avancement de conversion (tccri730)

Ces tables *ne doivent pas* être partagées :

- Audit écritures finalisées (tccri703)
- Audit factures fournisseurs impayées (tccri704)
- Audit factures clients impayées (tccri705)

Reportez-vous à la table définie R00900 – session Table Sets (tltsm1100m000) pour d'éventuels détails de partage supplémentaires.

Autre configuration du traitement parallèle

Dans Infor LN FP5 et versions ultérieures, vous pouvez utiliser le traitement parallèle pour accélérer le processus de conversion pour les conversions *internes*.

La session Traitement CI (tccri7203m000) convertit tous les champs de tables applicables et prend en compte les relations qui existent entre les tables. Dans la session Tables CI (tccri7522m000), une liste de tables est définie et les règles des champs sont liées à la table lorsqu'une table peut être convertie à l'aide des règles standard. Si le processus de conversion ne peut être exécuté via les règles de conversion standard, les DLL sont liés dans la session Tables CI (tccri7522m000) Ces DLL peuvent être exécutés aux moments suivants :

- Avant toutes les conversions standard.
- Avant la conversion de table standard.
- Après toutes les conversions standard.

A chaque phase, les conversions sont classées par ordre de priorité. Pour exécuter la session Traitement CI (tccri7203m000) dans ce mode, le traitement parallèle nécessite une autre configuration.

Reportez-vous à 'Configuration du traitement parallèle'.

Types de devises

Une société LN utilise les types de devises suivants :

- **Devises société**

Devises de base utilisées par une société et dans laquelle tous les montants sont exprimés.

Dans un système multidevises, vous pouvez définir jusqu'à trois devises société pour chaque société financière. Sauf dans un système de devises standard, l'une d'elles doit correspondre à la devise de référence. Dans un système monodevise et indépendant, la devise de référence par définition correspond à la devise locale et fonctionnelle. Si vous utilisez plus d'une devise société, les montants sont calculés et stockés dans les trois devises société. Dans les sessions qui affichent des montants en devise société, vous pouvez utiliser la commande **Changer la devise** pour afficher le montant dans la devise société souhaitée. Dans le système de devises standard, le changement de devise n'est activé que dans les sessions affichées et les états des sous-administrations G/L, et A/P - A/R. En outre, depuis la version Infor LN FP5, le module Etats financiers (FST) fournit des options supplémentaires pour le reporting multidevises.

Les trois devises société que vous pouvez définir pour une société sont les suivantes :

- **Devise locale, ou devise société fonctionnelle**

La devise société est la devise légale du pays dans lequel la société est établie. La déclaration fiscale doit généralement s'effectuer dans la devise société locale.

- **Devises de reporting 1 et reporting 2**

D'autres devises de reporting.

- **Devise de référence (également appelée devise logistique)**

Dans un système de devises différent du système de devises standard, la devise de référence est la devise société utilisée pour la comptabilité de la société.

- Dans le système monodevise et dans le système de devises indépendant, la devise de référence est la même que la devise locale (c'est-à-dire fonctionnelle) de toutes les sociétés financières.
- La devise de référence est la base de tous les calculs intégrant des devises.

- Dans le système de devises standard, la devise de référence est simplement une devise courante et non société, utilisée couramment entre sociétés et dans ce système les montants partagés en devises peuvent être exprimés : il n'est pas utilisé comme base de devise pour les calculs.
- **Devises d'écritures**
Devises utilisées pour les transactions avec des tiers.
Par exemple, ces montants sont exprimés en devises d'écriture :
 - Montants de contrats
 - Montants de factures
 - Tarifs

Devises fonctionnelles multiples

Dans Infor LN 10.2.1 et avec un système de devises standard, vous pouvez utiliser plusieurs *devises fonctionnelles*.

Remarque

- Pour les mises en œuvre existantes du système de devises standard après avoir mis à niveau une précédente version d'LN, cette fonctionnalité ne sera pas disponible et l'activation manuelle ne sera pas possible.
- Cette fonctionnalité devient automatiquement disponible après l'une des conversions internes suivantes dans CRI :
 - A partir d'un système de devises de type **Indépendant**, **Unique** ou **Dépendant** vers un système de devises **Standard**.
 - A partir d'un système de devises standard avec cette fonctionnalité désactivée.
- Une fois activée, cette fonctionnalité ne peut être désactivée.

Systemes de devises

Le système de devises d'une société détermine :

- Le nombre de devises société utilisées par la société.
- La méthode utilisée pour convertir les montants en devises d'écriture en montants en devises société.

Si les sociétés forment une structure de sociétés logistiques, des règles spécifiques s'appliquent aux devises que chaque société peut utiliser, en fonction du système de devises. LN prend en charge les systèmes de devises suivants :

- **Standard (recommandé)**
Système de devises dans lequel les écritures en devise étrangère sont directement converties à partir de la devise d'écriture vers la devise locale, sans triangulation via la devise de référence. Vous pouvez définir les règles de conversion aux autres devises de reporting directement depuis la devise d'écriture ou depuis la devise locale. Le système de devises standard remplace les autres systèmes de devises précédemment utilisés dans LN.
- **Unique**
Dans toutes les sociétés financières, une seule et même devise est utilisée. Il s'agit de la devise société locale, qui est également la devise de référence.
- **Dépendant**
Système de devises dans lequel vous pouvez utiliser plusieurs devises société au sein de la même société logistique. Pour la plupart des entités, la société financière détermine la devise locale utilisée. Toutes les écritures sont enregistrées dans toutes les devises société. Les taux de change sont définis entre les devises externes et la devise de référence, et entre la devise de référence et les autres devises société. Les montants d'écriture sont d'abord convertis en un montant dans la devise de référence, puis le montant dans la devise de référence est converti en montants dans les autres devises société.
- **Indépendant**
Système de devises dans lequel toutes les sociétés financières et les sociétés logistiques associées les unes aux autres dans le modèle de structure d'entreprise utilisent deux ou trois devises sociétés identiques. Toutes les écritures sont enregistrées dans toutes les devises société. Les taux de change sont définis entre les devises d'écriture et toutes les devises société. Les montants d'écriture sont directement convertis à partir de la devise d'écriture dans les devises société.

Sauf lorsqu'une devise société est également utilisée comme devise d'écriture, aucun taux de change n'est défini entre les devises société d'un système de devises indépendant. Ainsi, les devises société sont indépendantes les unes des autres.

Le système de devises indépendant est surtout destiné à être utilisé dans les pays où l'inflation est forte. Les déclarations aux autorités locales peuvent être effectuées dans la devise nationale, susceptible d'être instable. En même temps, la comptabilité de la société peut être effectuée dans une devise plus stable, comme le dollar.

La session 'Scénarios d'initialisation des devises' décrit les scénarios de CRI qui prennent en charge la conversion à partir de chaque type de système de devises dans l'un des autres systèmes de devises.

Zone logistique

Les résultats financiers des activités effectuées dans une société logistique, comme la fabrication, l'achat de matières et les ventes de produits, sont imputés dans des sociétés financières. Les sociétés logistiques

comprennent des unités d'entreprise liées aux sociétés financières pour leur reporting financier. De cette façon, les sociétés logistiques et financières sont liées entre elles via les unités d'entreprise.

Les sociétés logistiques et financières ayant des liens les unes avec les autres forment une zone logistique. L'initialisation interne des devises est effectuée pour toutes les sociétés au sein d'une zone logistique. Une fois l'initialisation interne des devises effectuée, toutes les sociétés doivent se conformer aux règles du système de devises obtenu.

Les règles suivantes s'appliquent aux sociétés d'une zone logistique :

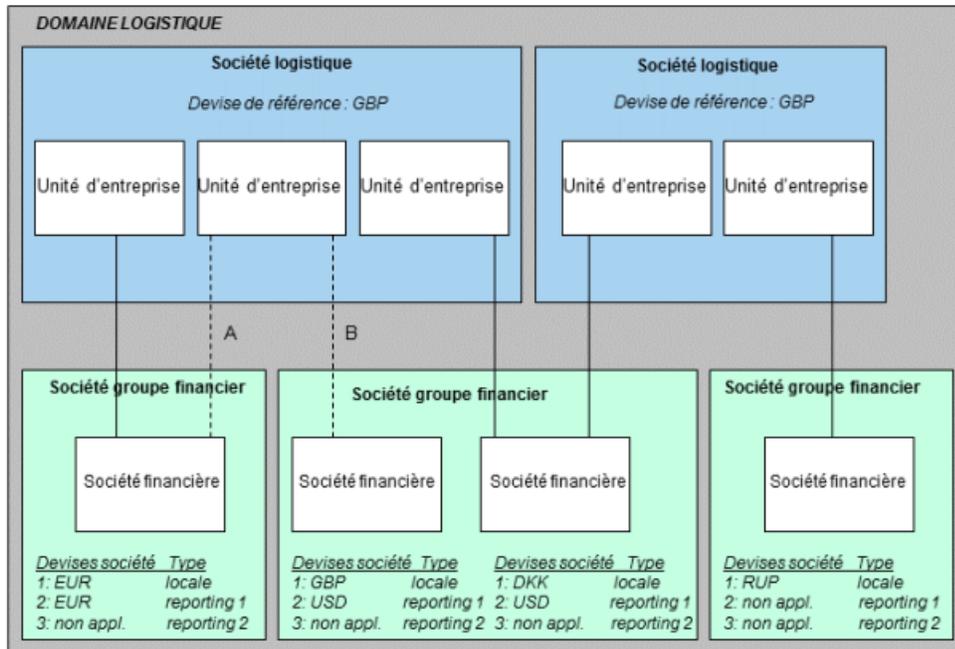
- Une organisation peut avoir plus d'une société logistique (multisociétés). Chaque société logistique contient une ou plusieurs unités d'entreprise.
- Chaque unité d'entreprise est liée à une société financière.
- La devise de référence doit être la même pour toutes les sociétés financières liées aux unités d'entreprise d'une société logistique.
- Une société financière peut être liée à des unités d'entreprise dans différentes sociétés logistiques.
- Les sociétés logistiques ayant des sociétés financières en commun liées à leurs unités d'entreprise doivent utiliser le même système de devises et la même devise de référence.
- Le système de devises et la devise de référence d'une société logistique sont indépendants des autres sociétés logistiques auxquelles ils ne sont pas liés via les unités d'entreprise. Notez que, dans ce cas, les sociétés ne sont pas visibles dans l'environnement des autres sociétés, tel que défini dans la session Sociétés (tcomm1170m000).

Systeme de devises standard

Cette règle s'applique aux sociétés d'une zone logistique qui utilisent un système de devises standard :

Une devise commune, pas nécessairement l'une des devises société, doit être définie pour toutes les sociétés dans la zone logistique. Un nombre limité de montants 'partagés', comme les prix en lots, sera exprimé dans cette devise.

Ce chiffre indique les liens possibles entre les sociétés logistiques et les sociétés financières dans un environnement multisociétés qui utilise un système de devises standard.

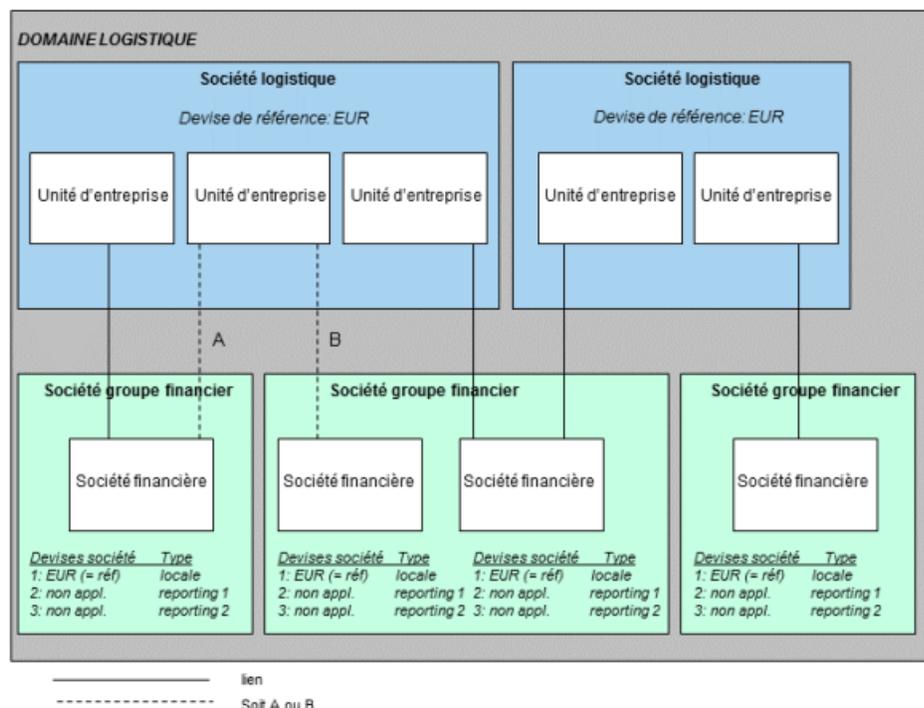


Système monodevise

La règle suivante s'applique aux sociétés d'une zone logistique qui utilisent un système monodevise :

Une seule devise est utilisée en interne. Cette devise est à la fois la devise de référence et la devise société locale des sociétés logistiques et de toutes les sociétés financières au sein de la zone logistique.

Ce chiffre indique les liens possibles entre les sociétés logistiques et les sociétés financières dans un environnement multisociétés qui utilise un système monodevise. Les autres devises société ne sont pas utilisées.

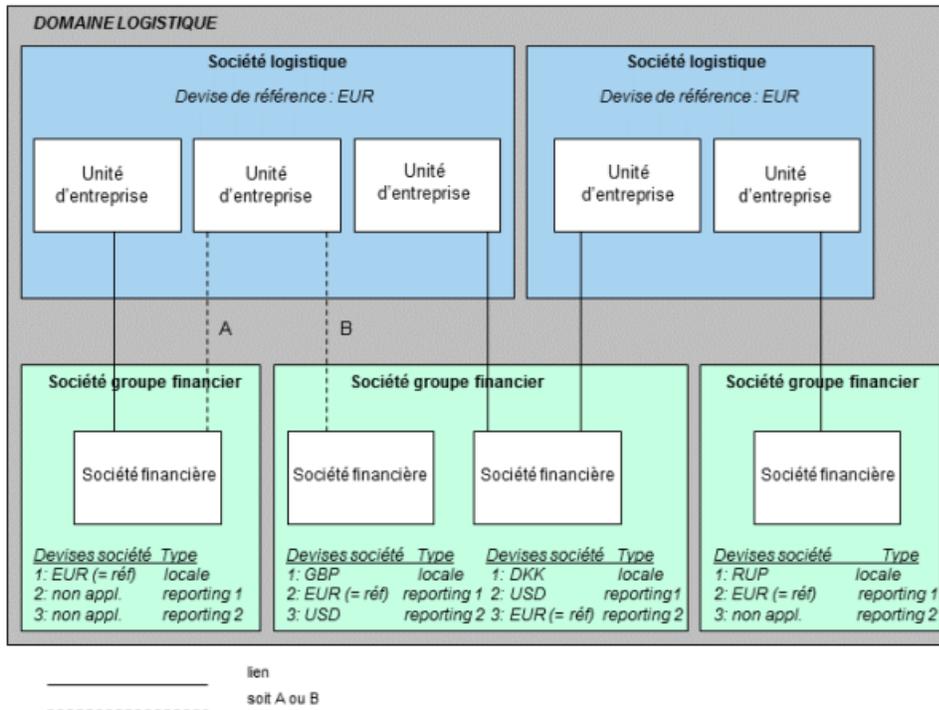


Système multidevises dépendant

La règle suivante s'applique aux sociétés au sein d'une zone logistique qui utilisent un système multidevises :

Les sociétés financières liées aux unités d'entreprise des sociétés logistiques dans une zone logistique doivent toutes utiliser la même devise de référence, cette dernière devant à son tour être l'une des devises société. Par société financière, les deux autres devises société peuvent être différentes des devises société des autres sociétés financières.

Ce chiffre indique les liens possibles entre les sociétés logistiques et les sociétés financières dans un environnement multisociétés qui utilise un système multidevises dépendant.

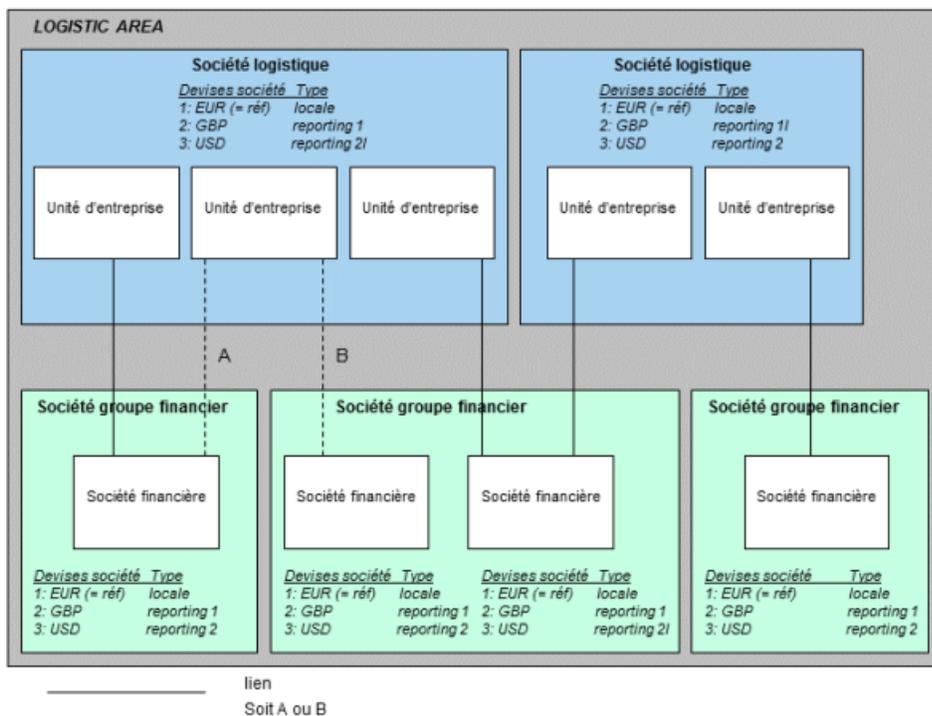


Système multidevises indépendant

La règle suivante s'applique aux sociétés au sein d'une zone logistique qui utilisent un système multidevises indépendant :

Toutes les sociétés financières liées aux unités d'entreprise des sociétés logistiques dans une zone logistique doivent utiliser la même devise de référence et les mêmes devises société.

Ce chiffre indique les liens possibles entre les sociétés logistiques et les sociétés financières dans un environnement multisociétés qui utilise un système multidevises indépendant.



Taux de change des devises

Le taux de change des devises correspond au facteur par lequel est multiplié un montant dans une autre devise pour calculer le montant dans la base de devise. Dans un système monodevise ou dépendant, la base de devise correspond toujours à la devise de référence. Dans un système de devises indépendant, la base de devise est l'une des devises société. Dans un système de devises standard, la devise locale correspond à la base de devise par défaut, les autres devises société et parfois la devise de référence pouvant servir de base de devise.

$$\text{transaction currency amount} * \text{currency exchange-rate} = \text{currency base-amount}$$

Facteur de conversion

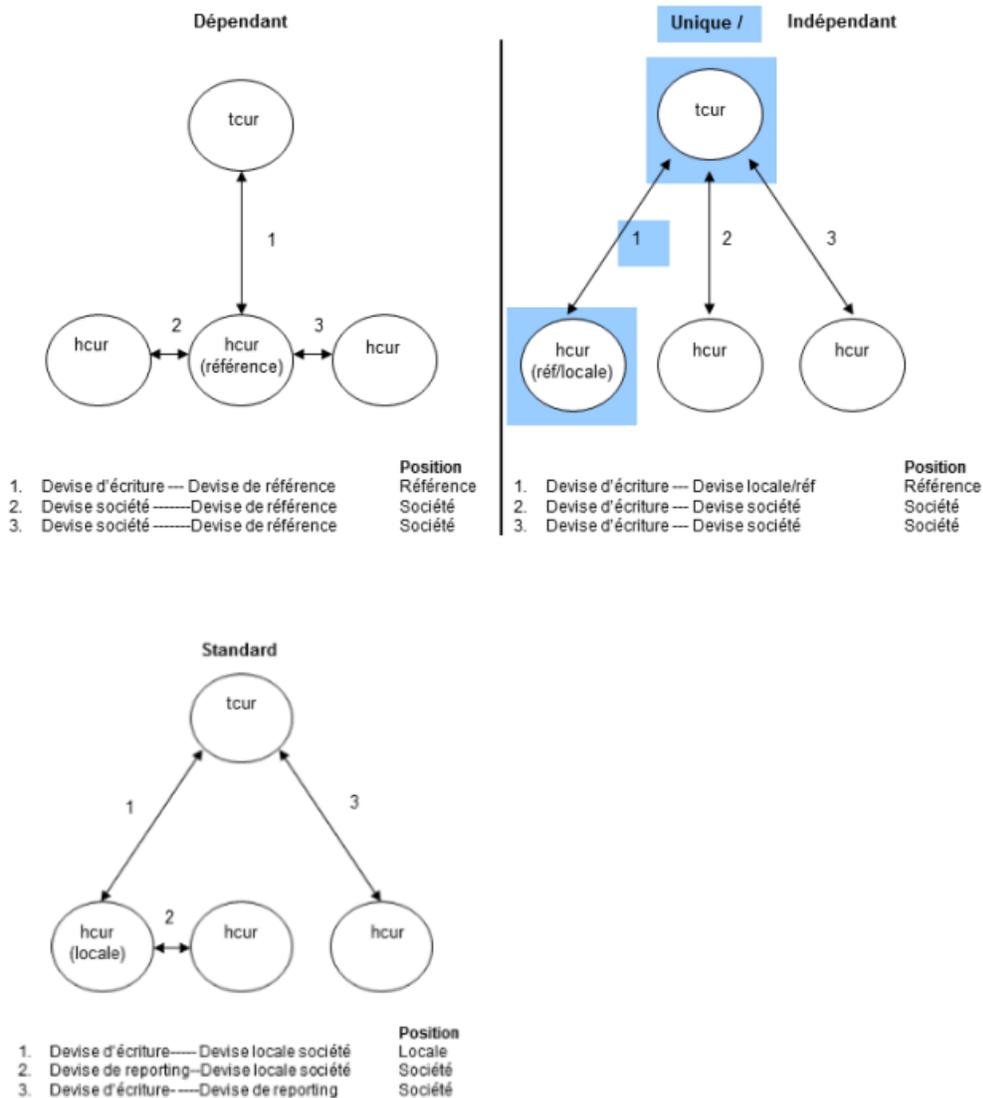
Le facteur de conversion (par exemple 100 ou 10 000) indique le nombre d'unités dans une devise donnée correspondant à une unité de la devise de base multiplié par le taux de change.

Si taux de change est exprimé dans la devise de base, le montant dans la devise devant être convertie est divisé par le facteur de conversion avant d'appliquer le taux de change. Cette option est utile en cas de conversion en des devises de très faible valeur, comme le peso colombien par exemple.

Par exemple, au lieu de définir que 1 COP= 0,000346 EUR, vous pouvez définir que 10 000 COP = 3,46 EUR avec un facteur de conversion = 10 000.

Enregistrement du taux de change

L'enregistrement du taux de change est différent en fonction du système multidevises (dépendant et indépendant). Cela affecte les règles de conversion pour les taux et les facteurs de taux décrits dans 'Règles de conversion'. Ce chiffre indique quels taux sont définis dans un système monodevises, un système de devises dépendant et un système de devises indépendant.



Taux de change dans un système de devises standard

Dans un système multidevises standard, les taux de change doivent être définis entre toutes les devises étrangères et toutes les devises société des sociétés financières d'un groupe. De plus, les taux entre la devise de référence et les devises étrangères, et entre la devise locale et la devise de référence, doivent être définis.

Taux de change dans un système monodevises

Dans un système monodevises, les taux de change doivent être définis entre les devises d'écriture et la devise de référence, qui est la devise société commune à toutes les sociétés.

Taux de change dans un système multidevises dépendant

Dans un système multidevises dépendant, les taux de change suivants doivent être définis comme suit :

- Les taux entre les devises d'écriture et la devise de référence, qui est l'une des devises société dans toutes les sociétés financières.
- Les taux entre la devise de référence et chacune des autres devises société.

Aucun taux n'est utilisé entre la devise d'écriture et les autres devises société. Les autres devises société ne sont associées qu'à la devise de référence, elles sont donc dépendantes de cette dernière.

Les montants d'écriture sont d'abord convertis dans la devise de référence, puis depuis la devise de référence dans l'une des autres devises société.

Taux de change dans un système multidevises indépendant

Dans un système multidevises indépendant, les taux de change doivent être définis entre les devises d'écriture et chacune des devises société, y compris la devise de référence. Dans un système indépendant, la devise de référence correspond à la devise locale.

Les montants d'écriture sont d'abord convertis dans la devise de référence, puis directement dans l'une des autres devises société.

- Dans les calculs des montants, aucun taux n'est utilisé entre la devise de référence et les autres devises société. Les devises société sont toutes associées à la devise d'écriture et sont donc indépendantes les unes des autres.

Scénarios d'initialisation de devises

Onze scénarios d'initialisation de devises prennent en charge la conversion à partir de chaque type de système de devises dans l'un des autres systèmes de devises. Le tableau suivant illustre les types de conversion de systèmes de devises qui sont pris en charge. La conversion d'un système multidevises indépendant en un système multidevises dépendant, ou vice versa, n'est pas prise en charge.

Scénarios d'initialisation des devises

De - Vers	Système monode- vise	Système multide- vises dépendant	Système multide- vises indépendant	Système de de- vises standard
Système monode- vise	Changer la devise locale/de référence	Changer la devise locale/de référence. Supprimer les de- vises de reporting	Changer la devise locale/de référence. Supprimer les de- vises de reporting	Non pris en charge
Système multidev. dépendant	Changer la devise locale/de référence Ajouter des devises de reporting	Ajouter, supprimer ou modifier une des devises société. Changer la devise de réf.	Non pris en charge	Non pris en charge

Système multidev. indépendant	Changer la devise locale/de référence Ajouter des devises de reporting	Non pris en charge	Ajouter, supprimer ou modifier une des devises société. Changer la devise de réf.	Non pris en charge
Système de devises standard	Changer la devise locale. Ajouter des devises de reporting. Changer la devise de réf.	Ajouter, supprimer ou modifier une des devises société. Changer la devise de réf.	Ajouter, supprimer ou modifier une des devises société. Changer la devise de réf.	Ajouter, supprimer ou modifier une des devises société. Changer la devise de réf. Modifier la méthode d'intégration pour une devise société de reporting

L'initialisation des devises consiste simplement à initialiser les devises et les montants en devise. Les autres données relatives aux devises et aux montants en devise, comme les taux, les facteurs de taux et les limites de montant sont également converties. Ce chapitre décrit uniquement les exigences relatives à la conversion des devises et des montants en devise. La conversion des autres données est la même pour chacun des scénarios de conversion.

Différentes règles de conversion s'appliquent aux champs impliqués dans CRI selon le type du champ. Par exemple, différentes règles s'appliquent à la conversion de montants, de taux de change, de facteurs de taux et de déterminants de taux. Voir « Règles de conversion » pour connaître les détails des règles de conversion.

Monodevise à monodevise

Si vous convertissez un système monodevise en un système monodevise, vous pouvez apporter la modification suivante :

- Modifiez la devise de référence, qui est également la devise société locale

Les montants dans la devise société locale sont convertis en montants dans la nouvelle devise société locale. Les montants dans la nouvelle devise société remplacent les montants d'origine dans la base de données, comme indiqué dans cet exemple.

Pour en savoir plus sur les différences de base dans le calcul du montant société entre une 'initialisation de l'euro' et d'autres conversions, reportez-vous à la section 'Règles de conversion'.

Exemple

Initialisation monodevise vers monodevise

Société	Type de devise	Avant l'initialisation	Après l'initialisation
Société logistique	Reporting local et de référence 1, 2	DKK non utilisée	USD non utilisé
Société financière 1	Reporting local et de référence 1, 2	DKK non utilisée	USD non utilisé
Société financière 2	Reporting local et de référence 1, 2	DKK non utilisée	USD non utilisé

Monodevise vers multidevises dépendant

Si vous convertissez un système monodevise vers un système multidevises dépendant, vous pouvez apporter les modifications suivantes :

- Ajouter trois devises au maximum au nombre de devises société.
- Modifier la devise de référence.

Les montants dans la devise société locale sont convertis en montants dans les nouvelles devises société. Les montants dans la nouvelle devise société remplacent les montants d'origine dans la base de données ou sont stockés en tant que montants en devise société supplémentaires. Les montants en devise société déjà présents dans l'une des nouvelles devises société ne sont pas recalculés.

Remarque: Dans une configuration dépendante, si l'euro est l'une des nouvelles devises société, la devise de référence doit être compatible avec l'euro, comme indiqué dans cet exemple.

Pour en savoir plus sur les différences de base dans le calcul du montant société entre une 'initialisation de l'euro' et d'autres conversions, reportez-vous à la section 'Règles de conversion'.

Exemple

Initialisation monodevise vers multidevises dépendant

Société	Type de devise	Avant l'initialisation	Après l'initialisation
Société logistique	Référence	DKK	USD
	Société locale	DKK	USD
	Reporting 1	non utilisé	non utilisé
	Reporting 2	non utilisé	non utilisé
Société financière 1	Référence	DKK	USD
	Société locale	DKK	GBP
	Reporting 1	non utilisé	DKK
	Reporting 2	non utilisé	USD
Société financière 2	Référence	DKK	USD
	Société locale	DKK	DKK
	Reporting 1	non utilisé	GBP
	Reporting 2	non utilisé	USD

Exemple

Initialisation fictive de l'euro vers la DKK : (La nouvelle devise de référence est l'euro.)

Initialisation monodevise vers multidevises dépendant

Société	Type de devise	Avant l'initialisation	Après l'initialisation
Société logistique	Référence	DKK	EUR
	Société locale	DKK	EUR
	Reporting 1	non utilisé	non utilisé
	Reporting 2	non utilisé	non utilisé
Société financière 1	Référence	DKK	EUR
	Société locale	DKK	DKK
	Reporting 1	non utilisé	EUR
	Reporting 2	non utilisé	USD
Société financière 2	Référence	DKK	EUR
	Société locale	DKK	GBP
	Reporting 1	non utilisé	USD
	Reporting 2	non utilisé	EUR

Monodevise vers multidevises dépendant

Si vous convertissez un système monodevise vers un système multidevises indépendant, vous pouvez apporter les modifications suivantes :

- Ajouter trois devises au maximum au nombre de devises société.
- Modifier la devise de référence, qui est également la devise société locale

Les sociétés d'une zone logistique dans un système multidevises indépendant doivent toutes avoir la même devise de référence, la même devise société locale et les mêmes devises société de reporting. Par conséquent, les nouvelles devises doivent être identiques pour toutes les sociétés financières concernées.

Les montants dans la devise société locale sont convertis en montants dans les nouvelles devises société. Les montants dans la nouvelle devise société remplacent les montants d'origine dans la base de données ou sont stockés en tant que montants dans la devise société supplémentaire. Les montants en devise société déjà présents dans l'une des nouvelles devises société ne sont pas recalculés.

Pour en savoir plus sur les différences de base dans le calcul du montant société entre une 'initialisation de l'euro' et d'autres conversions, reportez-vous à la section 'Règles de conversion'.

Exemple

Initialisation monodevise vers multidevises indépendant

Société	Type de devise	Avant l'initialisation	Après l'initialisation
Société logistique	Référence	COP	USD
	Société locale	COP	COP
	Reporting 1	non utilisé	EUR
	Reporting 2	non utilisé	USD
Société financière 1	Référence	COP	USD
	Société locale	COP	COP
	Reporting	non utilisé	EUR
	Reporting 2	non utilisé	USD
Société financière 2	Référence	COP	USD
	Société locale	COP	COP
	Reporting 1	non utilisé	EUR
	Reporting 2	non utilisé	USD

Monodevise vers multidevises standard

Si vous convertissez un système monodevise vers un système multidevises standard, vous pouvez apporter les modifications suivantes :

- Ajouter trois devises au maximum au nombre de devises société.
- Modifier la devise société locale.
- Modifier la devise de référence.

Les sociétés d'une zone logistique dans un système multidevises standard doivent toutes avoir la même devise de référence. Il n'existe aucune restriction pour les devises société.

Les montants dans la devise société locale sont convertis en montants dans les nouvelles devises société. Les montants dans la nouvelle devise société remplacent les montants d'origine dans la base de données ou sont stockés en tant que montants dans la devise société supplémentaire. Les montants en devise société déjà présents dans l'une des nouvelles devises société ne sont pas recalculés.

Pour en savoir plus sur les différences de base dans le calcul du montant société entre une 'initialisation de l'euro' et d'autres conversions, reportez-vous à la section 'Règles de conversion'.

A des fins de compatibilité à l'euro, aucune configuration de la devise société n'est requise, il suffit d'introduire l'euro comme devise société locale pour les sociétés qui sont situées dans le nouveau 'pays euro'.

Exemple

Initialisation monodevise vers standard

Société	Type de devise	Avant l'initialisation	Après l'initialisation
Société logistique	Référence	DKK	USD
	Société locale	DKK	DKK
	Reporting 1	non utilisé	EUR
	Reporting 2	non utilisé	non utilisé
Société financière 1	Référence	DKK	USD
	Société locale	DKK	EUR
	Reporting 1	non utilisé	EUR
	Reporting 2	non utilisé	non utilisé
Société financière 2	Référence	DKK	USD
	Société locale	DKK	GBP
	Reporting 1	non utilisé	USD
	Reporting 2	non utilisé	USD

Multidevises dépendant vers monodevise

Dans ce cas, le scénario monodevise vers monodevise s'applique. En outre, au moins une devise société en cours d'utilisation est supprimée.

Multidevises dépendant vers multidevises dépendant

Dans ce cas, le scénario monodevise vers multidevises dépendant s'applique. En outre, au moins une autre devise société en cours d'utilisation peut devoir être supprimée.

Multidevises dépendant vers multidevises standard

Dans ce cas, le scénario monodevises vers multidevises standard s'applique. En outre, au moins une autre devise société en cours d'utilisation peut devoir être supprimée.

Multidevises indépendant vers monodevises

Dans ce cas, le scénario monodevises vers monodevises s'applique. En outre, au moins une devise société en cours d'utilisation est supprimée.

Multidevises indépendant vers multidevises indépendant

Dans ce cas, le scénario monodevises vers multidevises indépendant s'applique. En outre, au moins une autre devise société en cours d'utilisation peut devoir être convertie.

Multidevises indépendant vers multidevises standard

Dans ce cas, le scénario monodevises vers multidevises standard s'applique.

Multidevises dépendant vers multidevises standard

Dans ce cas, le scénario monodevises vers multidevises standard s'applique. En outre, au moins une autre devise société en cours d'utilisation peut devoir être convertie.

Processus d'initialisation des devises

Ce chapitre décrit les sessions de CRI que vous devez exécuter pour effectuer chaque étape de l'initialisation des devises interne ou externe. Reportez-vous à l'aide de session en ligne et à l'aide sur les champs pour plus de détails. Reportez-vous à 'Initialisation de l'euro' pour obtenir des informations concernant les détails qui s'appliquent à l'initialisation interne et externe des devises vers l'euro.

Le passage vers le système multidevises standard recommandé vous oblige à effectuer certaines actions de configuration préparatoires dans votre Comptabilité générale. Etant donné que pour chaque société financière des taux par défaut différents peuvent être définis par compte général individuel, cette configuration doit être effectuée avant la conversion. Ces étapes préparatoires supplémentaires sont décrites plus loin dans ce chapitre.

Initialisation des devises - vue d'ensemble

Pour effectuer une initialisation des devises, vous devez suivre les étapes suivantes. Les détails de chaque étape sont décrits plus loin dans ce chapitre.

1. Si vous passez à un système monodevises standard, assurez-vous d'avoir exécuté la configuration préparatoire nécessaire, tel que décrit dans la section 'Préparation supplémentaire en vue de la configuration d'un système multidevises standard'.
2. Assurez-vous d'avoir exécuté les actions préalables nécessaires tel que décrit dans la section 'Conditions préalables à l'initialisation des devises'.
3. Définissez le cluster de conversion dans les sessions suivantes :
 - Clusters CI (tccri7501m000)/ Clusters CI (tccri7101s000) Définissez le type d'initialisation, le nouveau système de devises et la nouvelle devise de référence.
 - Sociétés cluster CI (tccri7502m000)/ Sociétés cluster CI (tccri7102s000) Pour chaque société de cluster de conversion, définissez les nouvelles devises société.

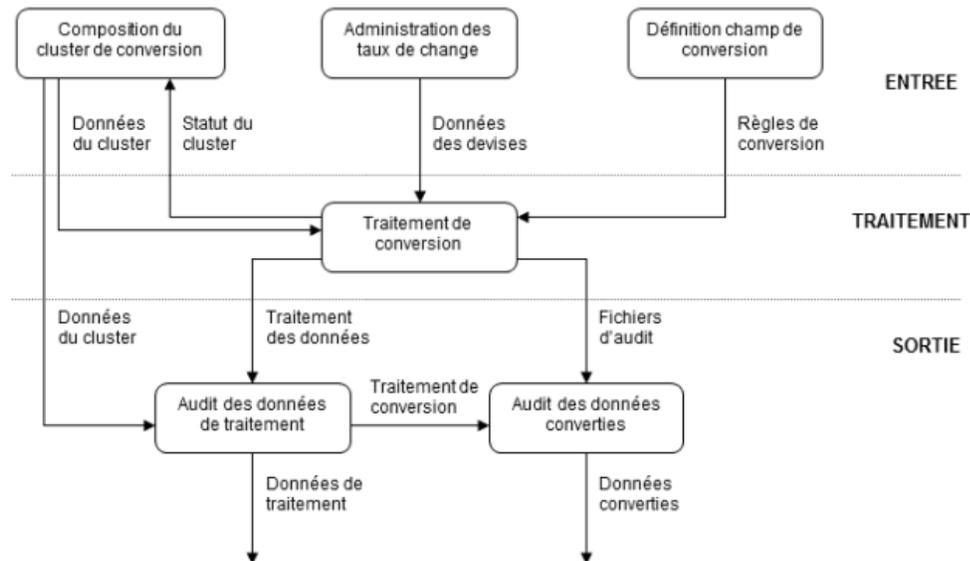
- Devises de transaction cluster CI Devises de transaction cluster CI (tccri7104m000) uniquement pour une initialisation externe des devises, sélectionnez les écritures UEM enregistrées et devant être converties en euros.
- 4. Définissez les taux de change entre les devises en cours d'utilisation et les nouvelles devises société dans la session Taux CI Taux CI (tccri7100m000).
- 5. Exécutez la session Initialisation tables CI et champs de tables CI (tccri7221m000) pour renseigner les tables CI et les champs des tables CI.
- 6. Indiquez les tables et les champs des tables personnalisées devant être convertis. Indiquez les tables et champs personnalisés, les règles de conversion à appliquer et l'ordre de priorité dans lequel la table ou le champ doivent être convertis dans les sessions suivantes :
 - Tables CI (tccri7522m000)
 - Paramètres de la table de conversion CI (tccri7123s000) Champs CI (tccri7521m000)
 - Paramètres du champ de conversion CI (tccri7122s000)
- 7. Processus de cluster de conversion Avant de débiter le processus d'initialisation réel, vous devez exécuter un ou plusieurs essais d'initialisation pour générer des journaux d'erreurs. Une fois que ces erreurs sont corrigées, vous pouvez exécuter le processus d'initialisation réel pour modifier les données dans la base de données. Exécutez ces sessions :
 - Traitement CI (tccri7203m000)
 - Journal des erreurs CI (tccri7520m000)
- 8. Afficher ou imprimer les données d'audit. Vous pouvez supprimer les données d'audit après avoir imprimé les données. Exécutez ces sessions :
 - Impression des fichiers d'audit (tccri7401m000)
 - CI Traitement des données (tccri7503m000)
 - Traitement des données internes CI (tccri7504m000)
 - Traitement des données internes CI (tccri7505s000)
- 9. Exécuter des sessions STP (FP5 et plus récent). Pour mettre à jour les tables tfacr500 et tfacr500, exécutez les sessions suivantes :
 - Mise à niv. SP pour tfacr500 (en-cours achats) (tfspt0949m000)
 - Mise à niv. SP pour tfacr500 (en-cours ventes) (tfspt0950m000)

Remarque

- Pour accélérer le processus de conversion, après avoir exécuté la session Traitement CI (tccri7203m000) une fois, utilisez la session Accélérateurs de tables Accélérateurs de tables (tcmcs0598m000) pour activer ces deux accélérateurs :
 - tcmcs002
 - tcmcs008
- Les étapes 8 et 9 ne s'appliquent pas en cas de *limited internal conversion* (p. 14).

Modèle de processus

Ce chiffre indique le les dépendances entre les diverses parties du processus de conversion.



Conditions préalables à l'initialisation des devises

Si vous effectuez une conversion au système de devises standard, vous devez vérifier le partage de tables pour les tables contenant des montants exprimés dans la devise de référence. Par exemple, si vous migrez d'un système de devises dépendant vers un système de devises standard, les montants exprimés dans la devise de référence sont convertis en montants en devise locale. Les tables partagées sont converties dans la devise locale de la société de la table physique. Par conséquent, si les tables partagent des données de sociétés ayant des devises locales *différentes*, vous devez annuler le partage de la table et reproduire les données avant la conversion. Tctax017 et tffam710 sont des exemples de telles tables.

Avant de démarrer un processus d'initialisation des devises :

1. Vérifiez que les factures imprimées sont imputées dans Finances.
2. Exécutez ces sessions :
 - Traitement des commandes clients livrées (tdsls4223m000)
 - Traitement cdes fournisseurs livrées (tdpur4223m000)

Si vous ne procédez pas ainsi, les factures ayant le statut **Imprimé** (dans le module Facturation) qui n'ont pas encore été imputées dans Finances seront conservées. La facture d'origine restera dans

l'ancienne devise société, du fait que la conversion CRI passe de l'ancienne devise société à la nouvelle devise société. Cependant, lorsque vous réimprimez la facture, LN utilise la nouvelle devise société.

- Les écritures doivent, dans la mesure du possible, être finalisées avant de lancer le processus d'initialisation, pour les raisons suivantes :
 - Lors de l'initialisation interne des devises, les taux de change entre les devises d'écriture et les nouvelles devises sociétés définies dans la session Taux CI (tccri7100m000) sont copiés dans la session Taux de change (tcmcs0108m000), la date effective étant définie à la date d'initialisation. Après cela, plus aucun taux de devise entre les devises d'écriture et les nouvelles devises sociétés définies ayant une date effective définie avant la date d'initialisation n'existe. Par conséquent, à l'issue de l'initialisation interne des devises, vous ne pouvez pas effectuer d'actions sur les factures et autres documents dont la date de document est antérieure à la date d'initialisation.
 - Aucune donnée d'audit n'est enregistrée pour les écritures non finalisées du fait qu'elles sont susceptibles d'être encore modifiées. Si toutes les écritures ne peuvent être finalisées, vous pouvez imprimer l'état des écritures non finalisées avant ou après le processus d'initialisation, en fonction de vos besoins d'audit.
 - Les lots financiers contenant des écritures intersociétés doivent dans tous les cas avoir été finalisés.
- Tous les lots non modifiables de Finances doivent être finalisés. Sinon, le processus de conversion est interrompu. Si vous lancez un processus de conversion d'essai, le journal d'erreur inclut tous les lots non finalisés.
- Les comptes généraux et les données associées requises pour l'imputation des différences d'arrondi et la double comptabilité pendant le processus CRI doivent être indiqués dans la session Plan comptable (tfgld0508m000).
- Avant de lancer l'initialisation des devises, effectuez toujours une sauvegarde pour des raisons de sécurité.
- Vous pourrez ainsi annuler l'initialisation des devises uniquement en réinstallant la sauvegarde.
- Si l'initialisation des devises est interrompue suite à une erreur, vous devez réinstaller la sauvegarde pour récupérer les tables.
- Une fois le processus d'initialisation des devises terminé, générez une nouvelle sauvegarde. Les données d'écritures étant très volumineuses, un report de l'initialisation des devises serait trop coûteux en cas de récupération.

Important

Lors d'une procédure de conversion (d'essai), aucun autre utilisateur ou processus ne doit être actif dans les sociétés du cluster de conversion. Dans le cas contraire, les écritures risquent d'échouer ou les résultats d'être peu fiables.

Préparation supplémentaire pour la configuration d'un système multidevises standard

Dans le système de devises standard, par société financière au niveau du compte général, vous pouvez définir le taux qui sera utilisé pour le calcul des montants société de reporting. Les paramètres de base de taux par défaut, définis au niveau de la société lors de la configuration du cluster CI et qui, après l'initialisation des devises, seront visibles dans la session Sociétés (tcomm1170m000), peuvent être écrasés au niveau du compte général. Si par défaut les paramètres de la société ne s'appliquent pas à tous les comptes généraux, alors pour chaque société financière vous devez terminer cette configuration avant d'exécuter le processus CRI final, à l'aide de ces sessions :

- Paramètres cpte général par groupe de tiers (fournisseurs) (tfacp0113m000), pour définir des paramètres communs pour les comptes généraux par groupe de fournisseurs.
- Paramètres du compte général par groupe de tiers (clients) (tfacr0113m000), pour définir des paramètres communs pour les comptes généraux par groupe de clients.
- Paramètres du compte général par origine TVA (tfgld0127m000), pour définir les paramètres courants pour les comptes TVA sur les ventes et les comptes TVA sur les achats.
- Paramètres du compte général par compte individuel (tfgld0128m000), pour définir les paramètres individuels pour tout autre compte.

Remarque

Aucune préparation supplémentaire n'est requise en cas de *limited internal conversion* (p. 14).

Définition du cluster de conversion

Utilisez la session Clusters CI (tccli7101s000) pour indiquer les informations générales de cluster telles que :

- Le type de conversion (interne ou externe)
- Le nouveau système de devises
- La nouvelle devise de référence
- Les comptes généraux auxquels les écarts d'arrondi doivent être imputés
- Le base du taux et les méthodes de conversion par société de cluster.

Sociétés de cluster de conversion

Lorsque vous créez un cluster de conversion, LN génère une liste des sociétés de cluster devant être converties. Un cluster de conversion comprend toutes les sociétés au sein d'une zone logistique. Les sociétés d'archivage sont également incluses. Reportez-vous à 'Zones logistique' sous 'Systèmes de devises et structures de société'.

LN génère la liste du cluster de conversion en fonction de la structure de société à laquelle appartient la société actuelle. Les sociétés du cluster comprennent toutes les sociétés qui ont un lien avec la société actuelle.

Important: Avant d'initialiser les devises, la configuration multisociétés doit être correcte, sinon les données qui proviennent de la conversion peuvent être corrompues.

- Pour *afficher* la liste des sociétés de cluster de conversion qui a été générée, utilisez la session vue d'ensemble Sociétés cluster CI (tccri7502m000).
- Pour *gérer* les détails à utiliser pour la conversion interne de chaque société de cluster, utilisez la session de détails Sociétés cluster CI (tccri7102s000).

Devises d'écritures de cluster de conversion

Utilisez la session Devises de transaction cluster CI (tccri7104m000) pour indiquer les devises d'écritures (UEM) devant être converties en euros lors de l'initialisation externe des devises. La session affiche la liste (générée par LN) des devises utilisées par les sociétés de cluster du cluster de conversion sélectionné.

Définition des taux de change entre devises

Utilisez la session Taux CI (tccri7100m000) pour gérer les taux de change des devises pour tous les clusters définis dans la session Clusters CI Clusters CI (tccri7501m000). Lorsque vous lancez la session, vous pouvez choisir de générer une liste de toutes les devises utilisées par la société pour laquelle les taux de change vers les nouvelles devises société de tous les clusters définis doivent être présents.

Pour modifier les devises société des sociétés logistiques ou financières, vous devez fournir les taux de change entre les devises utilisées et les nouvelles devises société. Les taux doivent être basés sur les nouvelles devises société.

Remarque

Le module CRI n'utilise pas les taux de change définis dans la session Taux de change (tcmcs0108m000). Vous devez définir tous les taux de change requis dans la session Taux CI (tccri7100m000).

Définition des tables CI et des champs de tables CI.

Utilisez la session Initialisation tables CI et champs de tables CI (tccri7221m000) pour renseigner les Tables CI et les Champs de tables CI.

Remarque

Le module CRI n'utilise pas les taux de change définis dans la session Taux de change (tcmcs0108m000). Vous devez définir tous les taux de change requis dans la session Taux CI (tccri7100m000).

Renseigner les tables et les champs de tables personnalisés

Le logiciel LN personnalisé peut nécessiter des exigences de conversion spécifiques. Ainsi, la définition de la table de conversion et du champ de conversion vous permet d'ajouter des tables et des champs personnalisés au cluster de conversion.

Utilisez les sessions Tables CI (tccri7522m000) et Paramètres de la table de conversion CI (tccri7123s000) pour renseigner chaque table personnalisée :

- Le(s) type(s) de conversion à exécuter sur la table ou le champ.
- L'ordre de conversion des tables (avant ou après la conversion des autres tables).
- Une condition pour indiquer une conversion sélective des données dans la table. Par exemple, si seules les lignes d'un type spécifique doivent être converties.
- Qu'une table doive être convertie à l'aide d'un DLL au lieu des scripts de conversion standard. Si tel est le cas, vous pouvez indiquer si le DLL doit être traité avant, pendant ou après la conversion standard.

Utilisez les sessions Champs CI (tccri7521m000) et Paramètres du champ de conversion CI (tccri7122s000) pour renseigner chaque champ personnalisé :

- Le type de conversion dans lequel le champ doit être traité.
- La priorité avec laquelle le champ doit être converti.
- La règle de conversion qui indique la façon dont le champ doit être traité. Les règles de conversion sont décrites dans 'Règles de conversion'.
- Dans les champs de tables, dans la même table, à l'emplacement où sont indiqués la devise, le client, le fournisseur, le taux et le facteur de conversion associés. Si ces informations se trouvent dans une table différente, vous devez fournir un DLL pour convertir la table.
- Le champ qui contient le numéro de société financière utilisé pour la conversion du champ. Si une table partagée contient un champ société, par exemple tfgld110.cono, ce champ doit être utilisé. Les montants des devises société doivent être convertis en devises société de cette société et non celles la société en cours de traitement. Ce paramètre ne peut pas être utilisé conjointement avec la règle de devise par défaut. Si aucune société financière n'est utilisée pour la table, ce paramètre peut être laissé vide.
- Le champ **Exprimer en devise de référence** pouvant être utilisé conjointement avec les champs Taux et Facteur de conversion. Ce paramètre ne peut être utilisé que conjointement avec la règle de taux / facteur de taux. Si aucun champ **Exprimer en devise de référence** n'est utilisé conjointement avec le champ Taux, ce paramètre peut être laissé vide.

Si les règles de conversion standard ne peuvent être utilisées pour une table ou un champ personnalisés, des DLL de conversion spéciaux doivent être créés et liés à la table.

Le Chapitre 8, 'Règles de conversion', liste les règles de conversion standard et décrit le moment où et la façon dont vous devez fournir des DLL spéciaux.

Traitement du cluster de conversion

Utilisez la session Traitement CI (tccri7203m000) pour lancer le processus de conversion par lot.

Exécution d'une conversion d'essai

Afin d'éviter les données incohérentes après la conversion, vous devez d'abord exécuter au moins une conversion d'essai pour vérifier la disponibilité de toutes les données nécessaires pour la conversion. La conversion d'essai doit être répétée jusqu'à ce que le statut 'Essai réussi' apparaisse. La conversion d'essai effectue les modifications sans stocker les nouvelles données dans la base de données.

Les erreurs détectées lors de la conversion d'essai sont journalisées dans le fichier journal d'erreurs. Lors d'une conversion d'essai, le processus ne s'arrête pas en cas de détection d'erreur. De cette façon, vous pouvez détecter et résoudre toutes les erreurs avant d'effectuer la conversion réelle.

Après avoir exécuté une conversion d'essai, le **Statut du cluster** reste sur **Enregistré**. Le **Statut du traitement** possède l'une des valeurs suivantes :

- **Erreurs/avertissements**
Des erreurs ont été détectées lors de la conversion d'essai.
- **Test réussi**
La conversion d'essai a été effectuée et aucune erreur n'a été détectée.

Exécution du processus d'initialisation des devises

Vous pouvez lancer le processus de conversion pour un cluster de conversion qui n'a pas encore été traité. Le **Statut du cluster** doit être **Enregistré**.

Lorsque le processus est lancé, LN définit le **Statut du traitement** du cluster de conversion sur **En cours de traitement**.

Pendant la conversion, LN effectue les actions suivantes :

- Initialisation des devises.
- Enregistrement des données d'audit.
- Enregistrement des informations de traitement.
- Mise à jour de la table des taux de change (tcmcs008). LN ajoute les taux de change CI des nouvelles devises société que vous avez définis dans la session Taux CI (tccri7100m000) aux taux de change définis dans la session Taux de change (tcmcs0108m000). Le taux CI est copié dans chacun des types de taux de change en cours d'utilisation.
Si un taux est défini dans les deux sessions, le taux défini dans la session Taux CI (tccri7100m000) remplace le taux présent dans la session Taux de change (tcmcs0108m000). Les dates d'application des taux de change sont définies comme étant la date et l'heure auxquelles la conversion a eu lieu.
- Mettez à jour la définition de société, visible dans la session Sociétés (tceem1170m000), avec les paramètres CRI.

Un indicateur de progression vous informe quant à l'avancée du traitement. Si aucune erreur n'est détectée lors du traitement par lot, la conversion se termine normalement et le **Statut du traitement** du cluster de conversion est défini à **Prêt**. Le **Statut du cluster** est défini à **Traité**. Si des erreurs sont détectées, vous recevez un message et le **Statut du traitement** est défini à **Abandonné**. Les erreurs sont journalisées dans le fichier journal d'erreurs.

Affichage des données d'audit

LN enregistre deux types d'audits :

- Audit des données de traitement
- Audit des données de conversion

Affichage ou impression des données d'audit de traitement

Pour afficher ou imprimer des données d'audit de traitement, vous pouvez utiliser les sessions suivantes :

- **Traitement des données (tccri7503m000)**
Utilisez cette session pour afficher les données de traitement, comme le statut du traitement effectué et le statut des clusters ayant été convertis.
- **Traitement des données internes CI (tccri7504m000)**
Utilisez cette session pour afficher des informations sur les sociétés dans un cluster traité.
- **Traitement des données internes CI (tccri7505s000)**
Utilisez cette session pour afficher tous les détails d'une société sélectionnée dans la session de vue d'ensemble Traitement des données internes CI (tccri7504m000).
- **Journal des erreurs CI (tccri7520m000)**
Utilisez cette session pour afficher le fichier journal des erreurs.

Affichage ou impression des données d'audit de conversion

Utilisez les données d'audit converties pour vérifier les résultats du processus de conversion. LN génère les fichiers d'audit suivants :

- Ecritures finalisées
- Factures fournisseurs impayées
- Pièces clients à traiter

Vous pouvez utiliser la session Impression des fichiers d'audit (tccri7401m000) pour imprimer les états d'audit d'une sélection de tables converties. Vous pouvez choisir de supprimer les fichiers d'audit après avoir imprimé les états.

Vous pouvez choisir d'imprimer l'état d'audit avec ou sans les détails. Une ligne de détails est formée d'une occurrence de table complète. A la fin de l'état, une ligne avec les totaux est automatiquement imprimée pour les champs **Montant**. Si vous choisissez de ne pas imprimer les détails, seules les lignes avec les totaux sont imprimées.

Si vous choisissez de supprimer les données d'audit, LN imprime d'abord un état des totaux, puis supprime les données dans la plage sélectionnée.

Remarque

L'affichage ou l'impression des données d'audit converties ne sont pas requis dans le cas d'une *limited internal conversion* (p. 14).

Exécution des sessions STP (FP5 et plus récent).

Pour mettre à jour les tables tfacp500 et tfacr500, exécutez les sessions suivantes :

- Mise à niv. SP pour tfacp500 (en-cours achats) (tfspt0949m000)
- Mise à niv. SP pour tfacr500 (en-cours ventes) (tfspt0950m000)

Important

Si vous utilisez FP5 ou FP6, avant d'exécuter ces sessions, assurez-vous que la Solution 243875 a été mise en œuvre.

Remarque

L'exécution des sessions STP n'est pas requise en cas de *limited internal conversion* (p. 14).

Achèvement de l'initialisation interne des devises

Après avoir traité le cluster d'initialisation interne, vous devez effectuer les actions suivantes :

1. Exécutez la session Effacer écarts d'arrondi pour les doc. avec changem. de pér. (tccri7214m000). Cette session efface les différences d'arrondi incorrectes créées pour des documents pour lesquels la période financière a été modifiée, et équilibre ces documents avec les différences d'arrondi correctes.
2. La session Nouveau calcul des soldes tiers facturants (tfacp2245m000) permet d'ajuster les montants facturés ouverts dans le sous-compte. Cette session recalcule les totaux pour chaque facture ouverte, et les totaux de toutes les factures ouvertes pour chaque fournisseur. Le champ Solde de la facture (tcom123.amnt) dans la table Soldes tiers facturant (tcom123) est mis à jour.
3. La session Nouveau calcul des soldes du tiers facturé (tfacr2245m000) permet d'ajuster les montants facturés ouverts dans le sous-compte. Cette session recalcule d'abord le montant total pour chaque facture ouverte, puis les montants totaux de toutes les factures ouvertes pour chaque fournisseur.
4. Utilisez la session Mise à jour des pièces à traiter - Ecarts d'arrondi (tccri7210m000) pour éliminer les différences d'arrondi entre le Montant en devise étrangère et le Montant en devise

société dans les tables de pièces à traiter. En conséquence, pour les tables tfacp200 et tfacr200, lorsque le solde en devise étrangère est nul, le solde doit alors être également nul pour le montant du solde en devise société. Vous ne pouvez exécuter cette session que dans la société de base du groupe.

5. Utilisez de nouveau la session Nouveau calcul des soldes tiers facturants (tfacp2245m000) pour ajuster les montants des factures ouvertes dans le sous-compte, une fois les corrections effectuées avec la session Mise à jour des pièces à traiter - Ecart d'arrondi (tccri7210m000).
6. Utilisez de nouveau la session Nouveau calcul des soldes du tiers facturé (tfacr2245m000) pour ajuster les montants des factures ouvertes dans le sous-compte, une fois les corrections effectuées avec la session Mise à jour des pièces à traiter - Ecart d'arrondi (tccri7210m000).
7. Vérifiez le solde entre le montant total du sous-compte et le compte collectif du compte général. S'il existe des différences, lancez la session Impression de la liste de contrôle des comptes collectifs (tfacp2415m000) et expliquez la différence indiquée.
8. Vérifiez le solde entre le montant total du sous-compte et le compte collectif du compte général. S'il existe des différences, lancez la session Impression de la liste de contrôle des comptes collectifs (tfacr2415m000) et expliquez la différence indiquée.
9. Utilisez la session Reconstitution soldes périodes après initialisation devise (tfgld3205m000) pour inclure toutes les imputations résultant de différences d'arrondi dans l'historique. Vous devez le faire rapidement après la conversion interne pour éviter des différences d'arrondi inattendues dans l'historique. Vous pouvez également exécuter cette session pour les périodes clôturées.

Remarque: Si, lors de l'initialisation interne des devises, aucune écriture n'a été créée sur les comptes généraux pour les différences d'arrondi spécifiées dans la session Sociétés cluster CI (tccri7102s000), il n'est pas nécessaire de reconstruire les soldes d'ouverture et l'historique.

10. Si vous avez remplacé un système monodevises par un système multidevises standard ou indépendant et que vous souhaitez effectuer une double comptabilité, vous devez saisir les données appropriées pour la double comptabilité dans la session Paramètres de la société financière (tfgld0503m000) de Finances.
11. Si vous avez changé votre système de devises vers un système multidevises indépendant et que vous souhaitez calculer et imputer les gains/pertes de change, vous devez saisir les comptes de gain/perte de destination dans la session Plan comptable (tfgld0508m000) de Finances.
12. Si vous avez changé votre système de devises vers un système multidevises standard, vous devez définir les comptes de gain/perte pour le solde du document, soit dans la session Paramètres de la société financière (tfgld0503m000), soit (par devise) dans la session Caractéristiques supplémentaires de la devise (tfgld0129m000).
13. Vérifiez les valeurs de paramètres et données de base dans Finances et corrigez-les si nécessaire. Reportez-vous à « Vérification des champs du module Finances » pour obtenir la liste des champs Finances qui pourraient nécessiter une vérification. Par exemple, si un montant maximum spécifié est de 1500 USD, alors, après conversion interne, le montant maximum pourrait être de 1030,23 EUR. Vous pouvez souhaiter l'arrondir à un chiffre rond, par exemple 1000 ou 1100.

14. Utilisez la session Actualisation des coûts std et réévaluation des stocks (ticpr2220m000) dans Fabrication pour recalculer les prix de revient d'articles standard si nécessaire. Reportez-vous à *Réduction des différences de prix de revient* (p. 50) sous *Différences de change* (p. 49).
15. Utilisez la session Calcul des commissions et rabais (tdcms0240m000) pour recalculer les montants de commission et de rabais.
16. Dans Planification d'entreprise, les sessions suivantes permettent de recalculer les données en fonction de la nouvelle devise société :
 - Indicateurs de performances (cprao2201s000)
 - Optimisation de définition de taille des lots (cprao3200m000)
17. LN ne convertit pas les données d'ajustement de conversion FASB52. Si vous utilisez les schémas d'ajustement de conversion FASB52, vous devez supprimer toutes les données FASB52 existantes avant l'initialisation interne des devises. Après initialisation interne des devises, vous devez dériver de nouveau les comptes généraux FASB52 et recalculer les données FASB52.
18. Exécutez la session Calculer balance âgée clients (tfacr2511m000) pour mettre à jour les données de balance âgée Comptes clients. Dans la session, sélectionnez l'option **Traitement de balance âgée standard clients** pour mettre à jour la balance âgée standard (le traitement de balance âgée utilisé par tous les utilisateurs).
19. Exécutez la session Calculer balance âgée fournisseurs (tfacp3525m000) pour mettre à jour les données de balance âgée Comptabilité fournisseurs. Dans cette session sélectionnez l'option **Traitement de balance âgée standard fournisseurs** pour mettre à jour la balance âgée standard (le traitement de balance âgée utilisé par tous les utilisateurs)
20. Effacez les paramètres utilisateur par défaut. Ceci peut être requis car si l'ancienne devise société est la devise par défaut de l'utilisateur, le calcul de montant par défaut peut entraîner la corruption des données.
21. Si nécessaire, exécutez la session Sociétés (ttaad1100m000) et modifiez l'ancienne devise par défaut par la nouvelle devise par défaut.

Exécution d'une conversion interne limitée

En cas de *limited internal conversion* (p. 14), utilisez la session Calcul des commissions et rabais (tdcms0240m000) pour recalculer les montants des commissions et des rabais.

Différences de change

Ce chapitre explique comment effectuer ces tâches :

- Imputer les différences de change provoquées par la différence de taux de change.
- Réduire les différences de coût standard après l'initialisation interne des devises.
- Gérer l'impact de l'initialisation interne des devises sur les totaux de période (tables " historique ").

Imputation des différences de change

Les différences de change sont provoquées par les fluctuations dans les taux de change, par exemple sur la période au cours de laquelle un montant de facture est impayé. Lors de l'initialisation des devises, la fluctuation du taux peut être causée par le recalcul des taux, basé sur les montants dans les nouvelles devises.

Ces différences de change doivent être prises en compte. Normalement, ces différences de change doivent être imputées en tant que différence de change non réalisée à la fin de l'année et au moment du paiement ou de la réception elles sont imputées en tant que réalisées.

Une fois l'initialisation interne et externe des devises effectuée, vous pouvez utiliser ces sessions pour imputer les différences de change des factures impayées :

- Imputation des différences de change (tfacp2240m000)
- Imputation des différences de change (tfacr2250m000)

Le compte général pour les différences d'arrondi.

Dans la session Sociétés cluster CI (tccri7102s000), vous devez saisir les comptes généraux dans lesquels LN impute les différences d'arrondi résultant de la conversion. Vous pouvez indiquer des comptes statutaires ou complémentaires de type **Bilan** et **Résultat**. Les différences d'arrondi d'écritures pouvant avoir un solde d'ouverture sont imputées dans les comptes bilan. Les différences d'arrondi d'autres types d'écritures sont imputées dans les comptes de charge et de produit.

Pour les comptes généraux, les règles suivantes s'appliquent :

- Le compte général doit être de niveau zéro.
- Le compte général ne doit pas déjà être utilisé. Ceci car lors de la conversion interne des tables de totaux de périodes, une ligne peut être insérée avec une clé qui existe déjà. Cela peut stopper le traitement.

Réduction des différences de prix de revient

Des différences considérables peuvent survenir entre les prix avant et après l'initialisation interne des devises. Cela peut être dû à une différence dans le degré de précision des taux de change qui sont utilisés avant et après l'initialisation interne des devises.

Vous pouvez réduire les différences de prix en recalculant les prix de revient dans la session Actualisation des coûts std et réévaluation des stocks (ticpr2220m000) après initialisation interne des devises. Les prix recalculés sont alors plus précis que les montants qui proviennent de la conversion des anciens prix.

Initialisation interne des devises des tables des totaux ('historique') de périodes

Les données des totaux de périodes et les données statistiques sont également converties dans la nouvelle devise lors de l'initialisation interne des devises. Ceci a pour but d'éviter que les montants dans la nouvelle devise société et dans la précédente devise société soient mélangés si certaines des données de totaux de périodes sont présentées après la conversion et lorsque les statistiques sont utilisées pour des analyses.

En cas de doutes quant à l'exactitude des tables de totaux de périodes et de balances d'ouverture, vous pouvez utiliser la session Reconstitution balance d'ouverture/historique d'après écrit. (tfgld3203m000) avant d'effectuer l'initialisation interne des devises.

Une fois que l'initialisation interne des devises a été effectuée, utilisez la session Reconstitution balance d'ouverture/historique d'après écrit. (tfgld3203m000) pour inclure toutes les imputations résultant de différences d'arrondi dans l'historique. Vous pouvez utiliser cette session n'importe quand une fois

l'initialisation interne des devises effectuée, mais il est conseillé de l'utiliser peu de temps après pour éviter la survenance de différences d'arrondi inattendues dans les totaux de périodes.

Remarque

Si, lors de l'initialisation interne des devises, aucune écriture n'a été créée sur les comptes généraux pour les différences d'arrondi spécifiées dans la session Sociétés cluster CI (tccri7102s000), il n'est pas nécessaire de reconstruire les balances d'ouverture et les totaux de périodes.

Vous devez également vérifier les instructions présentes dans la session Instructions d'écritures périodiques Instructions d'écritures périodiques (tfgld1107m000) à la recherche d'éventuels déséquilibres provoqués par l'arrondi des montants.

Si LN détecte un déséquilibre dans l'historique des écritures, le message suivant s'affiche pour les tables d'historique tfgld201-206 dans le journal d'erreurs de l'exécution de la conversion :

- Différence d'arrondi trop importante dans : société / année / période / type de période

Si le message d'erreur s'affiche pour la table Ecritures finalisées tfgld106, le plan comptable est déjà déséquilibré. Cette situation ne peut être résolue. L'exécution de la session Reconstitution balance d'ouverture/historique d'après écrit. (tfgld3203m000) ne peut rétablir l'équilibre. Dans ce cas, veuillez contacter votre consultant en mise en œuvre LN.

Initialisation de l'euro

Ce chapitre décrit comment utiliser les fonctions d'initialisation des devises (CRI) afin que votre système LN soit compatible avec l'euro.

Types d'initialisation de l'euro

Vous pouvez utiliser les fonctions de CRI pour initialiser l'euro comme votre nouvelle devise de référence et votre devise société locale. Les fonctions de CRI suivantes sont disponibles :

- Initialisation *interne* des devises, que vous pouvez utiliser pour :
 - **Passer votre devise société locale et votre devise de référence à l'euro**
Vous pouvez remplacer l'une de vos devises société existantes par l'euro ou modifier le système de devises pour ajouter l'euro à vos devises société. Veuillez noter que dans le système de devises standard, la devise de référence n'est pas nécessairement l'euro.
 - **Ajouter l'euro aux devises société**
Modifier votre système de devises, par exemple, passer d'un système monodevise à un système multidevises, de façon à pouvoir ajouter l'euro à vos devises société.
- Initialisation *externe* de l'euro Deux types existent :
 - L'initialisation externe associée à un tiers, que vous pouvez utiliser pour modifier la devise contractuelle et de commande par défaut depuis une devise UEM dans la session Devises (tcmcs0102m000) vers l'euro pour une gamme de tiers sélectionnée.
 - L'initialisation externe non associée à un tiers, que vous pouvez utiliser pour modifier des montants de devises d'écritures non directement associés aux tiers. Par exemple, les prix d'articles d'achat, les listes de prix, etc.

Conversion externe

De plus, vous pouvez utiliser les fonctions de conversion externe en euros dans Finances pour générer des propositions de règlement, des factures d'intérêts, des prévisions de trésorerie et des états en euros pour les factures impayées dans des devises UEM.

Mises en œuvre de la prise en charge de l'euro

Les types de modifications que vous devez effectuer sont fonction du système de devises utilisé avant et après l'initialisation interne de l'euro.

Pour se conformer à la règle du taux fixe (un taux fixe existe entre la devise UEM et l'euro), le nouveau système de devises doit être l'un des suivants :

- Monodevise ou multidevises dépendant, dans lequel la devise de référence doit être l'euro.
- Multidevises standard, dans lequel la devise société locale doit être l'euro, et aucune restriction n'existe pour la devise de référence.

L'initialisation interne de l'euro implique de modifier :

- La devise de référence depuis une devise UEM vers l'euro (système monodevise ou système multidevises dépendant)
- La devise société locale dans une devise UEM pour euro (système multidevises standard).

Si vous utilisez déjà trois devises société (le maximum), vous pouvez en remplacer une par l'euro.

Cette table affiche des exemples de mises en œuvre typiques de prise en charge de l'euro. La colonne Système et devises après conversion contient les données spécifiques définies pour le cluster de conversion et les sociétés de cluster de conversion.

Exemples de mises en œuvre de prise en charge de l'euro

Système et devises avant la conversion	Système de devises après la conversion
Devise de référence unique = devise UEM en devise Locale = UEM	Système multidevises standard Devise de référence = GBP Devise société locale = EUR Devise de reporting 1 = GBP
Devise de référence unique = devise UEM en devise locale = UEM	Dev. Référence unique = EUR en devise locale = EUR

Devise de Référence unique = devise UEM en devise locale = UEM	Système multidevises dépendant Devise de référence = EUR Devise société locale = GBP Devise de reporting 1 = EUR
--	--

Devise de Référence unique = devise UEM en devise locale = UEM	Système multidevises dépendant Devise de référence = EUR Devise société locale = EUR Devise de reporting 1 = GBP
--	--

Système multidevises dépendant Devise de référence = UEM Devise société locale = UEM Devise de reporting 1 = USD	Système multidevises dépendant Devise de référence = EUR Devise société locale = GBP Devise de reporting 1 = USD Devise de reporting 2 = EUR
--	--

Système multidevises dépendant Devise de référence = UEM Devise société locale = UEM Devise de reporting 1 = USD	Système multidevises standard Devise de référence = USD Devise société locale = EUR Devise de reporting 1 = USD Devise de reporting 2 = EUR
--	---

Multidevises standard Devise de référence = USD Devise société locale = UEM Devise de reporting 1 = USD	Systèmes multidevises standard Devise de référence = USD Devise société locale = EUR Devise de reporting 1 = USD
--	---

Remarque

Pour que l'euro soit pris en charge, la devise de référence doit être l'euro, qu'il s'agisse d'un système monodevises ou multidevises dépendant. Si la devise de référence que vous utilisez est une devise non UEM (par exemple les dollars américains) et qu'une devise d'écriture est une (ancienne) devise UEM, votre système ne prend pas en charge l'euro car il ne respecte pas la règle du taux fixe. Cette restriction concernant la devise de référence ne s'applique pas au système multidevises standard, dans lequel la devise d'écriture est toujours directement convertie en devise société locale.

Entreprises hors de l'Union européenne

Les entreprises situées hors de l'Union européenne dont des tiers utilisent des devises UEM peuvent éventuellement effectuer une conversion externe pour convertir les devises UEM en euros.

Si vous utilisez encore des devises UEM, vous devrez éventuellement effectuer une conversion externe pour éviter d'utiliser les devises qui n'existent plus.

Initialisation interne de l'euro

Vous pouvez utiliser l'initialisation interne de l'euro pour :

- Modifier la devise de référence et l'une des devises société à l'euro.
- Passer d'un système monodevise à un système multidevises standard ou dépendant, le cas échéant.

Effectuer l'initialisation interne de l'euro

Vous effectuez l'initialisation interne de l'euro tel que décrit pour l'initialisation interne des devises sous 'Processus d'initialisation des devises'. Le présent chapitre décrit exclusivement les différences avec l'initialisation interne des devises.

Conditions préalables

Avant d'effectuer l'initialisation interne de l'euro, vous devez :

1. Définir l'euro dans la session Devises (tcmcs0102m000).
2. Marquer la/les devise(s) UEM comme 'Devise européenne' dans la session Devises (tcmcs0102m000).
3. Veillez à ce que, pour toutes les sociétés dans la zone logistique, l'euro soit défini comme 'Devise de transition' (Infor LN FP5) ou 'Devise Euro' (dans versions précédentes) dans la session Sociétés (tcemm1170m000).

Taux de change des devises

Dans la session Taux CI (tccri7100m000), vous devez définir les taux de change entre toutes les devises en cours d'utilisation par la société et les nouvelles devises société.

Afin que l'euro soit pris en charge, vous devez définir les taux entre les devises d'écriture UEM et l'euro comme suit :

- Les taux fixes entre les devises UEM et l'euro doivent être utilisés.
- La **Devise de référence** doit être l'euro.
- Le **Facteur de conversion** doit être 1.
- La case **Exprimer en devise de référence** doit être cochée.

Données de cluster de conversion

Dans la session Clusters CI (tccri7101s000), vous devez sélectionner ces données :

- Le **Système de devise** doit être l'un des systèmes suivants :
 - **Standard**

- **Unique**
- **Dépendant**
- Sauf dans le système multidevises standard, la devise logistique, c'est-à-dire la devise de référence, doit être l'euro. Dans le système de devises standard, la devise logistique peut être n'importe quelle devise.

Données de société cluster

Dans la session Sociétés cluster CI (tccri7102s000), vous devez sélectionner ces données :

- L'une des devises société doit être l'euro.

Initialisation externe de l'euro

Seule l'initialisation externe de l'euro est prise en charge. Vous ne pouvez pas convertir des devises d'écritures dans des devises différentes de l'euro.

L'initialisation externe de l'euro est utilisée pour convertir les devises d'écriture sélectionnées dans des contrats de commande ou des ordres de service en euros. Une fois l'initialisation externe de l'euro effectuée, les écritures financières n'ayant pas encore été exécutées pour les contrats et les ordres de service sont finalisées en euros.

La différence entre la conversion externe dans LN et la conversion dans les anciens systèmes de LN réside dans le fait que dans LN, les commandes clients et les commandes fournisseurs ne sont *pas* converties car dans LN, la complexité des données liées aux ordres devant être converties a beaucoup augmenté et le risque de corruption des données dans certaines situations est plus important que dans les anciens systèmes. Le rapprochement des données dans les données générales, financières et de gestion des opérations en particulier, est mieux contrôlé dans LN que précédemment. De plus, le besoin de convertir des commandes est moins urgent car, dans la plupart des cas, la durée de vie des commandes est limitée. Veuillez noter que lorsque l'initialisation externe est effectuée, pour les tiers qui ont converti leur devise UEM en euros, de nouvelles commandes seront générées/crées par défaut dans la nouvelle devise (euro). Les contrats, dont la durée de vie est généralement plus longue, seront convertis.

Pour utiliser l'euro pour les *nouvelles* commandes et contrats avec vos tiers, vous pouvez modifier la devise par défaut du tiers et la passer à l'euro lors de la même initialisation externe de l'euro. Si vos tiers souhaitent utiliser l'euro pour les futures commandes et les contrats existants, vous devez effectuer l'initialisation externe de l'euro pour ces tiers.

Montants des factures ouvertes

Les réglementations juridiques et les principes comptables ne vous permettent pas de modifier la devise ou le montant des factures clients ou fournisseurs enregistrées. Ainsi, LN ne modifie pas les montants des factures ouvertes dans Facturation et dans la base de données du module Finances lors de l'initialisation externe des devises.

Une fois l'initialisation externe des devises effectuée, vous pouvez utiliser les fonctions de conversion externe pour gérer les factures ouvertes en devises UEM. Voir 'Conversion externe en euros' dans Finances plus loin dans ce chapitre.

Conversion des barèmes de prix et des listes de prix

Vous pouvez utiliser des barèmes de prix et des listes de prix pour plusieurs tiers. Lorsque vous avez exécuté l'initialisation externe de l'euro pour tous les tiers utilisant une liste de prix ou un barème de prix, vous pouvez exécuter l'initialisation externe de l'euro non associée à un tiers pour modifier la devise des listes de prix et des barèmes de prix et passer à l'euro.

Si vous n'exécutez pas l'initialisation externe de l'euro pour tous les tiers utilisant une liste de prix ou un barème de prix, vous pouvez copier la liste de prix et le barème de prix et modifier la devise de la copie.

Adapter les fichiers de règlement bancaire

Si la devise bancaire est une devise UEM, les règlements peuvent être effectués dans la devise nationale ou en euros. Si vous utilisez un fichier bancaire pour signaler les règlements à votre banque, vous devez adapter le fichier de règlement au reporting en euros et non en devises UEM une fois effectuée l'initialisation externe de l'euro.

Effectuer l'initialisation externe de l'euro

Vous effectuez l'initialisation de l'euro tel que décrit pour l'initialisation interne des devises sous 'Processus d'initialisation des devises'.

Le présent chapitre décrit exclusivement les différences avec l'initialisation interne des devises et donne les informations supplémentaires s'appliquant uniquement à l'initialisation externe de l'euro.

Conditions préalables

Avant d'effectuer l'initialisation externe de l'euro, vous devez réaliser ces actions dans chaque société du cluster de conversion :

1. Définissez l'euro dans la session Devises (tcmcs0102m000). La case **Devise européenne** doit être désélectionnée.
2. Veillez à ce que l'euro soit défini comme 'Devise de transition' (depuis Infor LN FP5) ou 'Devise euro' (dans les versions précédentes) pour la société dans la session Sociétés (tceem1170m000).

Type de conversion externe

Dans la session Clusters CI (tccri7101s000), vous pouvez sélectionner deux types de conversion externe :

- **Conversion externe liée aux tiers**
Convertit les montants en devises d'écriture et les devises liés à des tiers particuliers ou à une plage de tiers. Par exemple :
 - Contrats ouverts
 - Devises de tiers et montants de crédit assurés
- **Conversion externe non liée aux tiers**
Convertit les montants en devises d'écriture et les devises non liés à des tiers particuliers, par exemple les devises de listes de prix.

Sociétés de cluster de conversion pour conversion externe

LN génère les mêmes sociétés de cluster de conversion pour l'initialisation interne des devises et l'initialisation externe de l'euro. Vous ne pouvez pas modifier la liste des sociétés de cluster de conversion générée par LN. Par conséquent, la conversion externe est effectuée pour toutes les sociétés du cluster de conversion.

Devises d'écritures de cluster de conversion

Lorsque vous créez un cluster de conversion pour une conversion externe, LN génère la liste des devises d'écritures de conversion. Elle comprend toutes les devises utilisées par toutes les sociétés du cluster de conversion.

Dans la session Clusters CI (tccri7501m000), depuis le *menu approprié*, sélectionnez **Spécifier devises transaction** pour lancer la session Devises de transaction cluster CI (tccri7104m000). Vous devez utiliser cette session pour indiquer si chaque devise doit être convertie en euros.

Taux de devises d'écriture.

Dans la session Taux CI (tccri7100m000), vous devez définir les taux entre les devises d'écriture UEM et l'euro comme suit :

- Les taux fixes entre les devises UEM et l'euro doivent être utilisés.
- La **Devise de référence** doit être l'euro.
- Le **Facteur de conversion** doit être 1.
- La case **Exprimer en devise de référence** doit être cochée.

Règles de conversion

Lors de la conversion externe, ces règles de conversion sont disponibles pour convertir les tables :

- Devise d'écriture
- Montant en devises d'écriture
- Taux/facteur de conversion (externe)
- DLL

Pour des informations supplémentaires, reportez-vous à 'Règles de conversion'

Conversion externe en euro dans le module Finances

Les réglementations juridiques et les principes comptables ne vous permettent généralement pas de modifier la devise ou le montant de factures clients ou fournisseurs enregistrées. Ainsi, LN ne modifie pas les montants des factures ouvertes dans la base de données du module Finances lors de l'initialisation externe des devises.

Si la devise de facturation est une devise UEM, cela crée un problème car les devises UEM disparaissent après la transition. En conséquence, vous ne pouvez pas générer des propositions de règlement, les factures d'intérêts, des prévisions de trésorerie, etc., dans la devise de facturation.

La conversion externe en euro convertit des montants de facturation en devises UEM en euros avant de générer des règlements, des factures d'intérêts et des prévisions de trésorerie et avant d'afficher ou d'imprimer les montants. La conversion externe en euros ne modifie pas les montants et les devises d'origine stockée dans la base de données, ils restent en devises UEM.

Les entreprises situées hors de l'Union européenne dont des tiers utilisent des devises UEM doivent également utiliser une conversion externe en euros pour convertir les montants des factures ouvertes en devises UEM, après la transition.

La conversion externe en euros prend en charge tous les types de systèmes multidevises, notamment le nouveau système de devises standard, et elle peut être utilisée dans des sociétés prenant ou non en charge l'euro.

Fonctions de conversion externe en euros

La conversion externe en euros peut être utilisée pour les montants d'écriture suivants :

- Pièces à traiter dans Comptes clients
- Pièces à traiter dans Comptabilité fournisseurs
- Règlements fournisseurs émis et Gestion de la trésorerie

Remarque

Les ordres de virement permanents sont les règlements fournisseurs pour lesquels il n'existe aucune facture liée. Vous pouvez modifier les ordres de virement permanents et créer des ordres de virement

permanents avec la devise euro lorsque nécessaire. Par conséquent, la conversion externe en euro ne s'applique pas aux montants d'ordres de virement permanents.

Pour le système de devises standard, la conversion externe en euro dans le module Finances n'est pas encore prise en charge.

Conditions préalables

LN peut effectuer une conversion externe en euro des montants impayés si les conditions suivantes sont remplies :

- La case "Devise UEM" est cochée pour la devise de transaction (la devise de facturation) dans la session Devises (tcmcs0102m000).
- Cette période est définie dans la session Devises (tcmcs0102m000).
- La devise euro est définie comme "Devise de Transition" (Infor LN FP5) ou "Devise Euro" (dans les versions précédentes) dans la session Sociétés (tcomm1170m000).
- Les taux de change entre la devise euro de la société et les devises société sont définis dans la session Taux de change (tcmcs0108m000).
- La base du taux applicable à la facture n'est pas de type Fixe.

Si la base du taux qui s'applique au montant de la facture est de type Fixe, les montants de la facture ne sont pas convertis car le taux fixe peut être différent des taux dérivés des taux fixes entre la devise UEM et l'euro.

Enregistrement de montants et de taux dans la base de données

En ce qui concerne le processus de conversion externe, veuillez vous souvenir des points suivants :

- **Enregistrement des montants dans LN**
Les montants d'écritures sont calculés puis stockés dans la base de données :
 - Dans la devise d'écriture
 - Dans chacune des devises société (notez que dans le système de devises standard les montants en devises société de reporting sont exclusivement stockés dans la comptabilité générale et les comptes auxiliaires)
- Le taux de change et le facteur de conversion utilisés pour convertir le montant d'écriture en montant en devises société, ainsi que la date d'application du taux, sont généralement stockés avec le montant, dans la même table.
- **Enregistrement des taux de change/facteurs de conversion dans LN**
En fonction du système de devises, les taux de change et les facteurs de conversion correspondants listés ci-dessous sont définis dans la session Taux de change (tcmcs0108m000).

Les taux de change entre les devises qui ne sont pas des devises société ne sont pas disponibles :

- **Système multidevises standard**
Les taux de change entre les devises d'écriture et chacune des devises société, y compris la devise de référence, ainsi que les taux de change entre les devises société locales et les devises société de reporting.
- **Système monodevises**
Les taux de change entre les devises d'écriture et la devise de référence.
- **Système multidevises dépendant**
Les taux de change entre les devises d'écriture et la devise de référence. Les taux de change entre la devise de référence et les autres devises société.
- **Système multidevises indépendant**
Les taux de change entre les devises d'écriture et chaque des devises société, y compris la devise de référence.

Données d'entrée de conversion externe en euros

Pour convertir les montants d'écriture en devises UEM en euros, conversion externe en euro utilise ces données d'entrée :

- Devise d'écriture UEM
- Montant de l'écriture exprimé dans la devise de référence
- Date de taux
- Base du taux
- Type de taux de change

Processus de conversion

Lors de la conversion externe, LN effectue les actions suivantes :

- **Conversion de devises**
Dans la session ou le document appropriés, remplacement du code devise UEM et description avec le code et la description euro.
- **Conversion de montants**
Recalcul des montants facturés en euros. La méthode de calcul dépend du système de devises de la société. Se reporter à 'Conversion de montants'
- **Détermination du taux et du facteur**
Détermination du taux de change et du facteur de conversion utilisés pour convertir le montant de la nouvelle facture, en euros, en devises société. Comment le taux et le facteur sont déterminés dépend du système de devises de la société.

Conversion de montants

Remarque

La conversion externe en euro ne modifie pas les données de d'origine des factures impayées stockées dans la base de données.

Les montants sont convertis, comme suit :

- **Système monodevises et système multidevises dépendant prenant en charge l'euro**
La devise de référence est l'euro. Le montant converti est le montant d'écriture exprimé en devise de référence.
- **L'une des devises société est l'euro**
Le montant converti est le montant d'écriture en devise société, qui est l'euro.
- **Systèmes ne prenant pas l'euro en charge**
Le taux de change entre la devise UEM et l'euro n'est pas disponible car l'euro n'est pas l'une des devises société.
Le montant de la facture dans la devise de référence est converti à l'euro, pour les raisons suivantes :
 - Pour les systèmes monodevises et multidevises dépendant, la devise de référence *doit* être utilisée.
 - Dans les systèmes multidevises indépendants, la devise de référence est probablement la devise la plus stable.

Base de taux/facteur

Après avoir converti le montant de la facture en euros, les taux et les facteurs de conversion entre l'euro et les devises société sont déterminés.

Si la devise de référence n'est pas l'euro, après avoir converti le montant, LN calcule le taux de change entre le montant en euros et le montant de l'écriture dans la devise de référence au lieu de prendre le taux dans la table des Taux de change (tcmcs008). Cette action est effectuée pour éviter la réévaluation du montant de l'écriture.

Selon l'état de la case à cocher **Exprimer en devise de référence** pour l'euro dans la session Devises (tcmcs0102m000), LN divise le montant en euros par le montant dans la devise de référence ou le contraire.

Le taux et le facteur de conversion sont définis comme suit :

- Système monodevises ou multidevises dépendant
 - La devise de référence est l'euro
LN définit le taux de change sur 1,0 et le facteur de conversion sur 1. Les taux entre la devise de référence et les autres devises société ne sont pas modifiés.
 - La devise de référence n'est pas l'euro
Le taux entre l'euro et la devise de référence est calculée.

- **Système de devises indépendant**
 - **L'une des devises société est l'euro**

LN définit le taux de change sur 1,0 et le facteur de conversion sur 1. Les taux de change entre l'euro et les autres devises société proviennent de la table Taux de change (tcmcs008).
 - **Aucune des devises société n'est l'euro**

Le taux entre l'euro et la devise de référence est calculé. Les taux de change entre l'euro et les autres devises société proviennent de la table Taux de change (tcmcs008).

Utilisation de la conversion externe en euro

Vous pouvez utiliser les fonctions de conversion externe en euro pour convertir des montants de factures en cours en devises UEM en euros pour :

- Générer des propositions de règlements en euros et les écrire sur un fichier bancaire
- Générer des avis de règlement automatique client en euros
- Générer des factures d'intérêts de retard en euros
- Générer des prévisions de trésorerie en euros
- Afficher ou imprimer des montants en euros

Générer des propositions de règlements en euros

En temps normal, lorsque vous générez une proposition de règlement ou un avis de règlement automatique client pour des factures en cours, la devise de la proposition de règlement ou de l'avis de règlement automatique client est la devise de la facture. Si la méthode de règlement ne permet pas à l'utilisateur de recourir à des devises étrangères, la devise de la méthode de règlement de la facture doit être identique à la devise de la proposition. La conversion externe en euro vous permet de remplacer la méthode de règlement de la facture par une méthode de règlement en euro, afin de traiter les factures en cours en devise UEM en euros.

Pour utiliser une méthode de règlement en euro :

1. Définissez les méthodes de règlement en euros dont vous avez besoin. Vous pouvez définir une méthode de règlement en euro pour chaque méthode de règlement existante qui gère les devises UEM. Par exemple, vous pouvez copier une telle méthode et définir la devise de la méthode de règlement sur **Euro**. Vous pouvez également utiliser un type différent d'état ou de fichier bancaire si cela est requis pour les états en euros.
2. Dans la session Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000), sélectionnez la méthode de règlement en euros pour chaque méthode de règlement qui utilise une devise UEM.

3. Utilisez la session Données par banque/méthodes de règlement (tfcmg0545m000) pour relier les nouvelles méthodes de règlement en euros aux banques et non aux méthodes de règlement en devises UEM.
4. Générez une proposition de règlement ou un avis de règlement automatique client dans les sessions suivantes :
 - Sélection des factures à régler (tfcmg1220m000)
 - Sélection des factures clients pour règlement automatique (tfcmg4220m000)
 Pour générer une proposition de règlement ou un avis de règlement automatique client en euros pour les factures en devises UEM, sélectionnez **Utiliser l'euro pour les factures UME**.

LN sélectionne automatiquement la méthode de règlement en euros que vous avez associée à la méthode de règlement de la facture en devise UEM si ces conditions sont remplies :

- La base du taux de la facture n'est pas du type **Fixe**.
- La case **Comptes bancaires étrangers autorisés** de la méthode de règlement associée à la facture est décochée.
- La devise de la méthode de règlement est une devise UEM et la devise de la proposition de règlement est l'euro. Cela est le cas si la devise de la méthode de règlement est une devise UEM et que vous avez sélectionné **Utiliser l'euro pour les factures UME**.

Remarque

Si vous n'avez pas associé une méthode de règlement en euros pour la facture, LN ne peut trouver une méthode de règlement avec une devise correspondante pour la proposition générée en euros. Vous pouvez imprimer un état d'audit des propositions ne pouvant être traitées, puis sélectionner la méthode de règlement en euros pour chaque proposition créée ou générée dans ces sessions :

- Lignes de propositions de règlement (tfcmg1101m000)
- En-cours tiers facturé (tfacr2520m000)

Génération de factures d'intérêts de retard en euros

Dans la session Sélection factures pour facturation des intérêts de retard (tfacr5210m000), sélectionnez **Utiliser l'euro pour les factures UME** pour générer des factures d'intérêts de retard en euros, basées sur des factures en cours en devises UEM.

Génération des prévisions de trésorerie en euros

Dans la session Paramètres CMG (tfcmg0100s000), sélectionnez **Utiliser l'euro plutôt que les devises des pays de l'UME** pour générer des prévisions de trésorerie en euros, basées sur des factures en cours en devises UEM.

Impression d'états financiers en euros

Dans certaines sessions d'impression de Comptabilité fournisseurs et Comptes clients, vous pouvez imprimer des états des montants de factures en cours enregistrés en devises UEM dans la base de

données, en euros. Dans les sessions d'impression, sélectionnez **Utiliser l'euro plutôt que les devises des pays de l'UME** pour imprimer les états en euros.

Affichage de montants en euros

Dans les sessions qui affichent les montants facturés et les montants de solde dans une devise UEM, vous pouvez sélectionner **Montants facturés en euro** dans le *menu approprié* pour afficher le montant facturé et le montant du solde en euros. Cette commande permet de lancer la session Montants facturés en euro (tfcmg6500s000).

Règles de conversion

Ce chapitre décrit les règles de conversion ou les fonctions de conversion utilisées pour convertir ces types de champs lors de l'initialisation des devises :

- Types de devises
- Champs montant
- Champs taux
- Champs facteur de conversion
- Champs base du taux

Le système de devises dans lequel vous convertissez détermine la façon dont les données sont enregistrées après la conversion. Après l'initialisation des devises, les données enregistrées doivent être cohérentes dans leurs relations internes. Par conséquent, la méthode de conversion des données dépend du système de devises vers lequel vous convertissez.

L'initialisation des devises n'affecte pas les données ne devant pas être converties. Par conséquent, LN détermine également si la conversion des données est nécessaire lorsque vous modifiez vos devises société.

Par exemple, si la devise de reporting 1 avant la conversion est la devise de reporting 2 après la conversion, les montants et les taux de change dans la devise de reporting 1 sont copiés au niveau des positions de la devise de reporting 2 dans la base de données. Il n'est donc pas nécessaire de recalculer les montants ou les taux.

Pour les champs qui ne peuvent pas être convertis par l'une des règles de conversion CRI standard, d'autres DLL traitent les exigences de CRI spécifiques.

Devise de base pour conversion

La devise de base pour la conversion est fonction du système de devises une fois l'initialisation interne des devises effectuée, comme suit :

- **Conversion en système multidevises standard**

Pour les champs *monétaires*, la devise de base pour la conversion est la devise société locale ou la devise d'écriture. En fonction des paramètres de la méthode de conversion par devise société de reporting, les montants dans la devise société locale sont convertis en montants dans les nouvelles devises société de reporting, ou les montants d'écriture sont directement convertis en montants dans les nouvelles devises société de reporting. Ces paramètres de méthode de conversion sont spécifiques au système multidevises standard.

Lorsque les tables dans Logistique, dans Ecritures d'intégration (tfgld482) ou les tables FAM dans Finances sont converties, les montants et les taux de reporting sont directement convertis depuis la devise d'écriture.

Remarque Si la devise société locale est modifiée, les montants en devise société locale, et non les montants dans la devise d'écriture, sont convertis en montants dans la nouvelle devise société locale.

- **Conversion vers système multidevises dépendant**

La devise société locale est la devise de base pour la conversion. Les montants dans la devise société locale sont convertis dans la devise de référence. Une fois que les montants dans la devise de référence sont calculés dans les autres nouvelles devises société.

Important Si la conversion de CRI comprend une modification de la devise de référence qui ne correspond pas à la devise locale, le rapprochement des comptes intersociétés pour les données existantes ne sera possible que dans la devise d'écriture car la conversion se base sur les montants dans la (précédente) devise société locale.

- **Conversion vers un système multidevises indépendant**

La devise d'écriture est la devise de base pour la conversion. Les montants dans les devises d'écriture sont convertis dans les nouvelles devises. Toutefois, si la devise société locale est modifiée, les montants en devise société locale, et non les montants dans la devise d'écriture, sont convertis en montants dans la nouvelle devise société locale.

- **Conversion vers système monodevises**

La devise société locale, qui est également la devise de référence, est la devise de base pour la conversion. Les montants dans la devise société locale sont convertis dans les nouvelles devises.

Règles de conversion

La conversion est effectuée de différentes manières selon le système de devises vers lequel vous convertissez et selon le type de données. Un certain nombre de fonctions de conversion standard est disponible pour convertir les différents types de données. En fonction du système de devises dans lequel vous convertissez, les règles de conversion traitent les données de différentes façons.

Les règles de conversion sont décrites en détail pour les scénarios suivants :

- *Règles de conversion pour l'initialisation interne et externe (p. 69)*
- *Règles de conversion pour l'initialisation des montants et de l'euro (p. 70)*
- *Règles de conversion pour le taux et le facteur de conversion (p. 72)*
- *Règles de conversion pour la devise par défaut, la devise société isolée et le montant isolé (p. 74)*
- *Règle de conversion de la base du taux (p. 75)*
- *Règle de conversion pour la devise d'écriture (p. 77)*

Règles de conversion pour l'initialisation interne et externe

Règles de conversion d'initialisation interne

Pour l'initialisation interne des devises, ces règles de conversion standard s'appliquent :

- **Montant en devise (montant dans une devise spécifiée)**

Les montants en devise peuvent être stockés dans jusqu'à trois devises société. Le montant est converti dans chacune des nouvelles devises société. La conversion a lieu pour chaque nouvelle devise société. Les taux de change proviennent de la session Taux CI (tccri7100m000).
- **Système monodevise ou multidevises dépendant**

Le montant de l'écriture est converti en devise de référence. Dans un système de devises dépendant, le montant dans la devise de référence est alors converti dans les autres devises société.
- **Système de devises indépendant**

Le montant en devise d'écriture est converti directement dans chacune des devises société.
- **Système multidevises standard**

Le montant en devise d'écriture est converti directement dans la devise société locale. En fonction de la méthode de conversion pour chaque devise société de reporting individuelle, le montant en devise société locale est converti en montant dans la devise société particulière, ou le montant société est calculé directement à partir du montant d'écriture.

Lorsque les tables dans Logistique, dans Ecritures d'intégration (tfgld482) ou les tables FAM dans Finances sont converties, les montants et les taux de reporting sont directement convertis depuis la devise d'écriture.
- **Taux/facteur de conversion**

En fonction du système de devises après conversion, les taux proviennent de la session Taux CI (tccri7100m000) ou sont calculés en fonction des montants convertis. Les facteurs de conversion sont modifiés tel que requis.

- **Devise par défaut**
La devise société par défaut pour l'enregistrement des données de devise est remplacée par la nouvelle devise société.
- **Montant modifié en devise société**
Utilisez cette règle dans un système de devises indépendant si le montant n'est pas disponible dans la devise d'écriture. Le montant en devise société locale est converti en montants dans les nouvelles devises société.
- **Montant isolé**
La devise du montant en devise société n'est pas disponible. Pour convertir le montant, vous devez indiquer si le montant est dans la devise de référence ou dans la devise société locale de la société financière.
- **Bases de taux**
Certaines bases de taux ne peuvent pas être utilisées dans des systèmes de devises spécifiques. Si le système de devises change et que la base de taux ne peut pas être utilisée dans le nouveau système de devise, la base du taux passe à la base de taux qui se rapproche le plus pouvant être utilisée dans le nouveau système de devises. Si la base du taux peut être utilisée dans le nouveau système de devise, la base du taux n'est pas modifiée.

Règles de conversion d'initialisation externe

Pour l'initialisation externe de devise, ces règles de conversion standard s'appliquent :

- **Montant en devises d'écriture**
Lors de la conversion externe, les montants en devises d'écriture sont convertis en montants dans la nouvelle devise d'écriture, qui est l'euro. Les taux de change proviennent de la session Taux CI (tccri7100m000).
- **Devise d'écriture**
Lors de la conversion externe, les devises d'écriture sont modifiées pour la nouvelle devise d'écriture, qui est l'euro.
- **Le taux et les facteurs de conversion (externe)**
Le taux de change entre le montant de l'écriture dans la nouvelle devise d'écriture (euro) et la(les) devises société de la société est calculé.

Règles de conversion pour l'initialisation des montants et de l'euro

Règle de conversion de montant

Les montants peuvent être enregistrés dans jusqu'à trois devises société. La conversion a lieu pour chaque nouvelle devise société et les montants obtenus sont enregistrés en positions de montant en devise société dans la base de données. LN utilise les taux de change définis dans la session Taux CI (tccri7100m000) pour calculer les montants de la nouvelle devise société.

Conversion de montants

Une autre méthode de calcul est utilisée, liée au (nouveau) système de devises que vous définissez dans le cluster CI.

Si la devise du nouveau montant en devise société est déjà présente dans le précédent tableau en devise société, le nouveau montant société est toujours copié depuis le précédent montant société particulier. Dans tous les autres cas, les montants en devise société sont recalculés, même si la devise d'écriture correspond à la devise société ou si le montant d'écriture est égal à zéro. Le dernier, par exemple, s'applique à la devise et aux différences d'arrondi. Sinon, le simple fait de copier le montant d'écriture vers le nouveau montant société pourrait amener les écritures du document à être hors solde après une conversion de CRI.

Initialisation de l'euro

Si la base de la conversion est une devise de l'UEM (dans la session Devises (tcms0102m000)) et si la nouvelle devise est l'euro définie comme 'Devise de transition' (Infor LN FP5) ou 'Devise euro' (dans les précédentes versions) dans la session Sociétés (tcomm1170m000), le montant en euros est toujours recalculé à l'aide du taux de conversion fixe de CRI. Dans le dernier cas, des différences de montants peuvent survenir entre les montants euro en devise d'écriture et en société. Cette situation se produit si l'euro a été utilisé en tant que devise d'écriture par le passé, par rapport à un taux différent du taux de conversion de CRI. Le mécanisme d'utilisation du taux direct dans l'initialisation de l'euro minimisera le risque de différences dans les résultats commerciaux historiques après l'initialisation de l'euro.

- **Système monodevise**
Dans un système monodevise, la devise société locale et la devise de référence sont identiques. Le nouveau montant en devise société locale (ou de référence) est calculé à partir du précédent montant en devise société locale à l'aide du taux de change du précédent montant en devise société locale dans la nouvelle devise de référence.
- **Système multidevises dépendant**
Tout d'abord, le montant de la nouvelle devise de référence est calculé à partir du montant de la précédente devise société locale à l'aide du taux de change de la précédente devise société locale dans la nouvelle devise de référence. Ensuite, le montant de la devise de référence calculé est converti dans les montants des autres devises société à l'aide des taux de change entre la devise de référence et les autres devises société.
- **Système multidevises indépendant**
Les montants en devise société sont enregistrés sans être associés à une autre devise société. Les taux de change sont disponibles entre chaque devise société et la devise d'écriture. Le nouveau montant en devise société est calculé à partir de l'ancienne devise société locale. Les nouveaux montants en devise société de reporting sont calculés directement à partir du montant de devise d'écriture à l'aide du taux de change de la devise d'écriture vers la nouvelle devise société.
- **Système multidevises standard**
Le nouveau montant en devise société locale est calculé à partir du précédent montant en devise société locale à l'aide du taux de change la précédente devise société locale vers la nouvelle devise société locale. En fonction de la méthode de conversion de la devise société

locale de reporting définie dans le cluster CI, les montants en devise société de reporting sont calculés à partir de la nouvelle devise société locale ou à partir de la devise d'écriture, à l'aide des taux de conversion CI spécifiques.

Lorsque les tables dans Logistique, dans Ecritures d'intégration (tfgld482) ou les tables FAM dans Finances sont converties, les montants et les taux de reporting sont directement convertis depuis la devise d'écriture.

Règles de conversion pour le taux et le facteur de conversion

Règle de conversion taux/facteur

Les taux de change sont généralement stockés dans la base de données avec le montant, ainsi que la date d'application du taux. Si la devise et le montant changent, les nouveau taux, facteur de conversion et date d'application corrects doivent également être stockés. Le statut de la case à cocher **Exprimer en devise de référence**, qui est cochée ou non, doit être copié.

L'enregistrement des taux de change pour les systèmes monodevise et dépendants diffère des systèmes de devises indépendants. Par conséquent, le taux/facteur de conversion est également différent. Se reporter à 'Enregistrement du taux de change' sous 'Systèmes de devises et Structures de société'.

Lors de la conversion externe, les devises société ne changent pas et une méthode plus simple peut être utilisée pour convertir les taux de change et les facteurs de conversion. Par conséquent, deux règles de taux/facteur de conversion existent :

- Taux/facteur utilisé lors de la conversion interne
- Taux/facteur (externe), utilisé lors de la conversion externe

Facteurs de conversion et conversion du taux à la date d'application

Dans tous les cas, ces modifications sont effectuées lors de la conversion :

- Les facteurs de conversion des montants convertis sont définis aux facteurs de taux appropriés définis pour les devises société dans la session Taux CI (tccli7100m000).
- La date d'application du nouveau taux de la devise stockée avec le montant converti est définie à la date de l'initialisation de la devise.

Conversion interne du taux/facteur de conversion

Important

Les montants en devise société doivent être convertis avant que la règle de conversion taux/facteur soit utilisée.

Pour éviter une réévaluation des montants en devises société, les taux stockés avec les montants convertis dans les nouvelles devises société sont calculés à partir des nouveaux montants en devise société et des montants correspondants dans la devise de référence ou la devise d'écriture.

Remarque

Si le taux ne peut être calculé car le montant n'est pas disponible dans la devise société mais uniquement dans la devise d'écriture, le taux saisi dans la session Taux CI (tccri7100m000) est stocké pour le montant. Par exemple, les montants de factures qui ne sont pas encore préparés ne sont pas disponibles dans la devise société.

Un montant est divisé par l'autre en fonction du statut de la case à cocher **Exprimer en devise de référence** dans la session Taux CI (tccri7100m000).

En fonction du système de devises après initialisation des devises, des calculs différents sont effectués.

- **Conversion vers un système monodevises ou multidevises dépendant**
 - Si la devise de référence est modifiée, tous les taux sont calculés. Tout d'abord, le taux entre le montant de l'écriture et la nouvelle devise de référence est calculé. Ensuite, pour un système multidevises dépendant, les taux entre le montant en devise de référence et dans les autres (nouvelles) devises société sont calculés, à l'exception des taux entre une devise de UEM et l'euro : dans ce cas, les taux de conversion CI fixes sont stockés.
 - Si la devise de référence ne change pas pour un système multidevises dépendant, les taux de change entre le montant dans la devise de référence et les autres nouvelles devises société sont calculés.
- **Conversion vers un système multidevises indépendant**

Les taux entre la devise d'écriture et les nouvelles devises sociétés définies dans la session Taux CI (tccri7100m000) sont pris en compte.
- **Conversion en système multidevises standard**

Tout d'abord, le taux entre le montant de l'écriture et le nouveau montant est calculé en devise société locale. Ensuite, en fonction des paramétrages de la méthode de conversion individuelle définis dans le cluster CI, on prend le taux de change entre la devise d'écriture et la nouvelle devise de reporting ou le taux de change entre la nouvelle devise société locale et la nouvelle devise de reporting définie dans la session Taux CI (tccri7100m000).

Lorsque les tables dans Logistique, dans Ecritures d'intégration (tfgld482) ou les tables FAM dans Finances sont converties, les montants et les taux de reporting sont directement convertis depuis la devise d'écriture.

Conversion externe du taux/facteur de conversion externe

Important

Avant d'utiliser la règle de conversion (externe) taux/facteur les montants en devise d'écriture doivent d'abord être convertis en euro.

Les taux de change entre devises UEM et l'euro doivent être basés sur l'euro. Il est interdit d'utiliser des taux inversés. Par conséquent, les nouveaux taux de change sont calculés en fonction de la devise d'écriture au lieu de la devise société.

- **Conversion vers un système monodevises ou multidevises dépendant**
Le taux de change entre le montant de l'écriture dans la nouvelle devise d'écriture (l'euro) et la devise de référence est calculé.
- **Conversion vers un système multidevises indépendant**
Le taux de change entre le montant d'écriture dans la nouvelle devise d'écriture (l'euro) et chacune des devises société est calculé.
- **Conversion en système multidevises standard**
Le taux de change entre le montant d'écriture dans la nouvelle devise d'écriture (euro) et chacune des devises société locales et de reporting avec la méthode de conversion 'A partir de la devise d'écriture' est calculé.

Règles de conversion pour la devise par défaut, la devise société isolée et le montant isolé

Règle de conversion de devise par défaut

Dans certaines parties de LN, comme le module Contrôle budgétaire, les données sont enregistrées dans une devise par défaut, qui doit être l'une des devises société. Si la devise par défaut n'est plus l'une des devises société après la conversion, elle doit être remplacée par une autre devise société lors du processus d'initialisation des devises.

Conversion de devise par défaut

Lors de la conversion, la devise actuelle par défaut est remplacée par la nouvelle devise par défaut et les montant sont convertis dans la nouvelle devise par défaut.

Règle de conversion de montant modifié en devise société

Il arrive que le montant en devise d'écriture ne soit pas disponible pour le calcul du montant en nouvelle devise société. Dans ce cas, le calcul des nouveaux montants est basé sur le montant en devise société locale.

Conversion de montant modifié en devise société

Le nouveau montant en devise société est calculé à partir du montant précédent en devise société locale.

Règle de conversion de montant isolé

Un montant isolé est un montant qui est enregistré dans une devise et auquel aucun champ de devise n'est lié. Ces montants sont généralement dans la devise de référence ou la devise société locale. Par exemple, le Coût de possession du stock (whwmd400.scst) est un montant modifié dans la devise de référence.

La règle de montant isolé convertit le montant dans la nouvelle devise société locale ou la nouvelle devise de référence.

Pour utiliser cette règle, vous devez indiquer si le champ est en devise de référence ou en devise société locale en sélectionnant ou en décochant la case **Utilisation de la devise réf.** dans la session Champs CI (tccri7521m000).

Conversion de montant isolé

En fonction de la sélection de la case à cocher **Utilisation de la devise réf.** dans la session Champs CI (tccri7521m000), le montant est converti :

- De l'ancienne devise de référence dans la nouvelle devise de référence
- De l'ancienne devise société locale vers la nouvelle devise société locale

Règle de conversion de la base du taux

Règle de conversion de la base du taux

Une base du taux définit les différences de change qui seront imputées suite à des fluctuations du taux de change entre la date de facturation et la date de paiement.

Les bases du taux varient en fonction du système de devises. LN prend en charge trois types de traitement des différences de change :

- Ces bases du taux ne prennent pas en compte les devises société dans les calculs de différences de change :
 - **Taux fixe en devise locale**
 - **Taux fixe en devise de reporting**
 - **Taux fixe en devises locale/de reporting**
- Ces bases du taux utilisent une date de taux de change spécifique pour calculer les différences de change :
 - **Date de livraison**
 - **Date de réception**
 - **Date du document**
 - **Date de règlement prévue**
- La base de taux **Saisie manuelle** utilise les taux saisis manuellement pour les calculs de différences de change

Certaines bases de taux ne peuvent pas être utilisées dans des systèmes de devises spécifiques. Si le système de devises change et que la base de taux ne peut pas être utilisée dans le nouveau système de devise, la base du taux passe à la base de taux qui se rapproche le plus pouvant être utilisée dans le nouveau système de devises. Si la base du taux peut être utilisée dans le nouveau système de devises, il n'est pas modifié.

Cette table affiche les bases de taux pouvant être utilisées pour les systèmes de devises **Standard**, **Unique**, **Dépendant** et **Indépendant**.

Base du taux	Standard	Unique	Dépendant	Indépendant
Taux fixe en devise locale	-	-	-	Y
Taux fixe en devise de reporting	-	-	-	Y
Taux fixe en devises locale/ de reporting	-	-	-	Y
Date de livraison	-	Y	Y	Y
Date de réception	-	Y	Y	Y
Date du document	Y	Y	Y	Y
Date de règlement prévue	-	Y	Y	Y
Saisie manuelle	Y	Y	Y	Y
Fixe		Y	Y	

où :

Y = la base est autorisée pour le système de devises

- = la base n'est pas valide pour le système de devises

Conversion de base du taux

Si l'ancienne base du taux ne peut pas être utilisée dans le nouveau système de devises, elle est convertie. Les bases du taux qui peuvent être utilisées par le système de devises avant et après l'initialisation des devises ne sont pas modifiées.

Cette table affiche les bases du taux qui sont remplacées lors de chaque scénario d'initialisation des devises.

Scénario	Avant la conversion	Après la conversion
Tout vers Standard	Fixe, Taux fixe en devise locale, Taux fixe en devises locale/de reporting	Date de livraison, Date de règlement prévue, Date de réception, Taux fixe en devise de reporting, Date du document
Unique vers Dépendant et Dépendant vers Unique	Taux fixe en devises locale/de reporting, Taux fixe en devise locale, Taux fixe en devise de reporting	Fixe
Vers	Fixe	Taux fixe en devises locale/de reporting
Vers	Taux fixe en devise de reporting, Taux fixe en devises locale/de reporting	Taux fixe en devise locale, Date du document

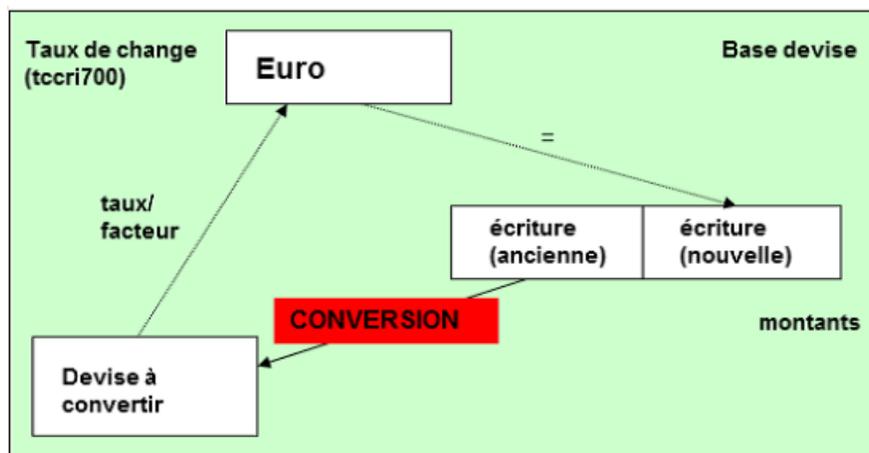
Règle de conversion pour la devise d'écriture

Règle de conversion montant devise d'écriture

Important

Les montants en devise d'écriture sont toujours convertis en euros. La conversion des montants en devise d'écriture vers d'autres devises que l'euro n'est pas prise en charge.

Ce diagramme décrit le schéma de calcul des montants pour la conversion lors de l'initialisation externe de l'euro.



Conversion du montant d'écriture

Le montant en euros est calculé depuis le montant en devise d'écriture à l'aide du taux de change de la devise d'écriture vers l'euro, défini dans la session Taux CI (tccri7100m000) et en fonction de la sélection de la case à cocher **Exprimer en devise de référence**.

Règle de conversion de la devise d'écriture

La devise d'écriture UEM est remplacée par l'euro.

Important

Les champs Devise d'écriture doivent être convertis après à l'aide de la règle de conversion de taux/facteur (externe).

Annexe A

Vérification des champs du module Finances



Vérification des champs du module Finances

Après l'initialisation interne des devises, vous devez vérifier les valeurs d'un certain nombre de champs dans le module Finances et les corriger si nécessaire.

Par exemple, si le montant maximum pour une écriture spécifique était 1500 NLG, la montant maximum après la conversion interne peut être 677,11 euros. Vous souhaitez probablement l'arrondir à un chiffre rond, par exemple 650 ou 700.

Dans le module Finances, vérifiez les champs suivants :

Session	Champ
Paramètres de société groupe (tf-gld0101s000)	Abréviation de devise
Paramètres de la société financière (tf-gld0503m000)	Rapprochement de devise avec une devise de transaction différente Compte statutaire gains/pertes de change , et Cpt complémentaire gains/pertes change (de Infor LN FP5, lors du passage au système de devises standard)
Journaux (tf-gld0511m000)	Devise
tf-gld0112m000 Schémas d'écritures	Devise
Lignes de modèles d'écriture (tf-gld0113m000)	Montant

Ecriture périodique (tfgl0140m100)	Devise, Devise, Montant
Préparation du groupe de devises de reporting (tfgl0680m000)	Devise (éventuellement, définissez un nouveau groupe) - s'applique uniquement au système de devises standard
Paramètres factures d'intérêts (tfacr5101s000)	Montant minimum facture d'intérêts
Tiers payeurs par société d'affacturage (tfacr0116m000)	Limite d'affacturage
Paramètres ACP (tfacp0100m000)	Montants de tolérance de rapprochement
Paramètres de rapprochement automatique par tiers facturant (tfacp0107m000)	Montants de tolérance
Autorisations de règlement de factures fournisseurs (tfacp0114m000)	Montant maximum approbation de règlement
Autorisations des factures fournisseurs (tfacp0150m000)	Facturé < prévu (mnt), Facturé > prévu (montant)
Cartes d'achat (tfacp0508m000)	Plafond de crédit
Paramètres CMG (tfcmg0100s000)	Montant minimal pour calcul TVA, Devise société pour prévision de trésorerie, Montant facture plus élevé que prévu, Montant facture moins élevé que prévu, Montant minimal effets, Devise pour génération des effets, Montant minimum de reporting DAS 2, Montant minimum pour reporting Z4
Relation bancaire (tfcmg0110s000)	Devise banque, Montant du plafond de crédit
Méthode règlement cli/fourn. (tfcmg0140s000)	Montant maximal, Mnt minimal pour raison admin.
Autorisations de règlement (tfcmg1100m000)	Montant maximum par tiers payé, Montant maximum pour règls sans facture, Montant maximum pour frais bancaires, Mnt positif max. pour diff. de règlement, Mnt négatif max. pour diff. de règlement

Numéros de poste du formulaire 1099
(tfcmg1115m000)

Montant minimal pour impression

Paramètres FAM (tfam0100s000)

Amort. max. par unité

Annexe B

Configuration du traitement parallèle

B

Configuration du traitement parallèle

Cette annexe décrit la configuration supplémentaire requise pour exécuter la session Traitement CI (tccri7203m000) en utilisant un traitement parallèle.

Configuration du traitement parallèle (ttaad7520m000)

Conditions préalables

Aucune

Actions

Dans la session Configuration du traitement parallèle (ttaad7520m000), configurez la session Traitement CI (tccri7203m000) pour le traitement parallèle. Saisissez le nombre de serveurs devant être utilisés et indiquez le mode.

Configuration de l'environnement d'initialisation des devises

Conditions préalables

Le partage de tables CI standard se fait en fonction de 'Configuration de l'environnement d'initialisation des devises'.

Actions

Les sociétés qui seront converties selon la session Sociétés cluster CI (tccri7502m000) doivent partager les tables suivantes :

- Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri725)
- Tables de conversion de cluster CI - Groupes de mise à jour (tccri726)
- Journal d'avancement de conversion (tccri730)

Pour la liste complète des tables partagées, reportez-vous à 'Configuration de l'environnement d'initialisation des devises'.

Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000)

Conditions préalables

- La configuration du cluster CI est terminée.
- La configuration des tables CI et des champs de tables CI est terminée.
- Les tables et champs de table personnalisés sont spécifiés.

Actions

Exécutez la session Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000) pour générer les données pour chaque société dans un cluster. Cette session répertorie toutes les tables CI de la session Tables CI (tccri7522m000). Les tables sont répertoriées si les dispositions suivantes s'appliquent :

- La table CI possède une conversion par DLL.
- Les champs CI de la table CI sont définis.

Remarque: Les tables sont uniquement listées pour la société physique.

Pour générer les données dans cette session, utilisez la commande **Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster** du menu *Vues, Références, Actions*. La session Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7225m000) est alors lancée. Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7225m000)

Après avoir généré les données, les tables telles que Ecritures d'intégration (tfgl482) et Données de rapprochement (tfgl495) peuvent être divisées. Pour cela, accédez au menu *Vues, Références, Actions* et utilisez la commande **Assistant Partage de table par conditions**.

Assistant Partage de table par conditions

Utilisez la session **Assistant Partage de table par conditions** pour diviser la conversion d'une table en de multiples conversions. LN générera plusieurs séquences de tables ayant une condition de plage. Chaque plage peut être utilisée pour exécuter la conversion de la table avec des processus parallèles.

Vous devez utiliser l'assistant pour partager de grandes tables, comme Ecriture d'intégration (tfgld482), Données de rapprochement (tfgld495), et Ecritures finalisées (tfgld106).

Remarque

Le partage des tables doit être exécuté pour chaque société individuellement.

Exemple 1 :

Pour diviser la table Ecritures d'intégration (tfgld482) ou la table Données de rapprochement (tfgld495), lancez l'assistant puis saisissez le nombre de valeurs divisées par défaut. Nous vous recommandons de saisir un nombre qui correspond au nombre de serveurs qui seront utilisés. Une fois que vous avez saisi le nombre, l'assistant génère les valeurs réparties. Vous pouvez modifier ces valeurs, mais si le champ de table affiché dans l'assistant est un GUID, nous vous recommandons de laisser les valeurs divisées telles quelles. Cliquez sur **Mettre à jour** et les plages seront générées.

Exemple 2 :

Pour diviser la table Ecritures finalisées (tfgld106), lancez l'assistant puis effectuez une des actions suivantes :

- Saisissez le nombre de valeurs réparties par défaut (recommandé)
- Laissez le nombre de valeurs réparties par défaut à zéro et saisissez manuellement les valeurs réparties.

L'assistant accédera à la tables d'écritures finalisées et déterminera les documents auxquels la conversion de table sera partagée. Cliquez sur **Mettre à jour** et les plages seront générées.

Remarque

Un nombre de valeurs partagées par défaut peut provoquer un scan de table (une mise à jour peut prendre quelques minutes). Cependant, vous pouvez réduire de façon importante le temps de conversion si vous effectuez cette étape préparatoire.

Calcul du poids de la conversion

Après l'utilisation de l'assistant, la table est partagée. Le calcul du poids de la conversion peut prendre beaucoup de temps. Par conséquent, ce calcul n'est pas effectué dans l'assistant. Après avoir partagé toutes les tables applicables, exécutez la session Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7225m000) et sélectionnez **Mise à jour des tables de conversion CI par sociétés de cluster** et **Calculer le poids de conversion**.

Tables conversion cluster CI - groupes de MàJ (tccri7126m000)

Conditions préalables

- La configuration du cluster CI est terminée.
- La configuration des tables CI et des champs de tables CI est terminée.
- Les tables et champs de table personnalisés sont spécifiés.
- Le traitement CI est exécuté au moins une fois pour le cluster de conversion donné (mode conversion d'essai ou conversion réelle).

Action

Aucune

Explication

Cette session liste les sociétés dans un groupe de mise à jour d'un cluster de conversion, une société, une table, une conversion, une phase de conversion, un groupe de mise à jour donnés. Les données affichées sont créées dans la session Traitement CI (tccri7203m000).

Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7225m000)

Conditions préalables

- La configuration du cluster CI est terminée.
- La configuration des tables CI et des champs de tables CI est terminée.
- Les tables et champs de table personnalisés sont spécifiés.

Action

Utilisez cette session pour générer les données pour Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000).

Sélectionnez le cluster qui indique les données pour la conversion des devises interne. Le champ **Société** affiche la société clé du cluster sélectionné.

Explication

Configuration initiale

Si vous exécutez cette session pour un cluster sélectionné pour la première fois, sélectionnez **Initialiser tables de conversion CI par sociétés de cluster**. Cliquez sur **Mettre à jour** pour générer les données. Cette étape d'initialisation va calculer le poids de conversion pour toutes les données. En fonction de la taille des tables, ce processus peut prendre beaucoup de temps.

Synchronisation avec les tables CI

Pour relancer la mise à jour ou si, par exemple, les données dans Tables CI (tccri7522m000) ont été modifiées, sélectionnez **Initial. tables de conversion CI par stés de cluster (changement net)**. Cette option ajoutera les données manquantes dans Tables de conversion CI par sociétés de cluster et supprimera les données qui ne sont plus présentes dans les tables CI.

Mettre à jour les données existantes dans Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000)

Pour recalculer les priorités de conversion, sélectionnez Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7225m000). Si vous sélectionnez **Réinitialiser le poids de conversion**, cela annulera tous les poids de conversion existants. La sélection de **Calculer le poids de conversion** active le calcul de poids de conversion, mais uniquement si le poids de conversion est égal à zéro.

Remarque

Généralement, il suffira de calculer le poids de conversion une seule fois. Vous devrez affiner manuellement les valeurs, mais uniquement le cas échéant.

Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000)

Conditions préalables

Exécuter cette session si une ou plusieurs de ces conditions s'applique :

- Des données ont été générées suite à l'exécution de la session Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7225m000).
- Des données des tables CI ont été générées suite à l'exécution de la session Initialisation tables CI et champs de tables CI (tccri7221m000).
- Des données ont été modifiées manuellement dans la session Tables CI (tccri7522m000).

Action

Exécutez cette session pour vérifier l'intégrité des données dans Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000).

Explication

Nous vous recommandons d'exécuter la session Vérif. donn. tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7425m000) avant d'exécuter la session Traitement CI (tccri7203m000) dans mode de traitement parallèle.

Sélectionnez le cluster pour lequel les données doivent être vérifiées. LN effectue les vérifications suivantes :

1. Les données requises sont-elles présentes ?
Chaque combinaison de table CI et société cluster doit exister. Les données des tables partagées dont les règles de conversion standard sont définies n'existent que pour la société physique. Si certaines données sont manquantes, la table CI et la société seront imprimées dans l'état. Message sur l'état : *Table non définie dans la table Tables de conversion CI par table de cluster et sociétés (tccri725), mais la table est définie dans la table Tables CI (tccri722).*
2. Toutes les tables CI sont-elles présentes dans la session Tables CI (tccri7522m000)?
Si une table CI est présente dans Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000) la table doit également exister dans Tables CI (tccri7522m000). Message sur l'état : *La table n'est pas définie dans la table Tables CI (tccri722), mais la table est définie dans la table Tables de conversion CI par cluster et sociétés (tccri725).*
3. La phase de chaque écriture dans Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000) est-elle cohérente avec Tables CI (tccri7522m000)?
Message sur l'état : *La valeur du champ Phase est Avant/Principal/Après. Cette valeur est incohérente avec l'exécution du DLL avant/après le champ conversion dans la table Tables CI (tccri722).*
4. Tous les poids de conversion ont-ils été saisis ?
Chaque table dont le poids de conversion est égal à zéro sera imprimée dans l'état. Message sur l'état : *La valeur du champ Poids de conversion est 0.*

Pour corriger les erreurs :

1. Lancez la session Mise à jour des tables de conversion CI par stés de cluster (tccri7225m000) et procédez comme suit :
 - Pour les erreurs déclarées par les contrôles 1, 2 et 3, sélectionnez **Initial. tables de conversion CI par stés de cluster (changement net)**.
 - Pour les erreurs déclarées par le contrôle 4, sélectionnez **Mise à jour des tables de conversion CI par sociétés de cluster** et **Calculer le poids de conversion**.
2. Cliquez sur **Mettre à jour**.

Impression du journal d'avancement (tccri7430m000)

Conditions préalables

La session Traitement CI (tccri7203m000) a été exécutée en mode essai ou réel.

Action

Imprimer un cours journal d'avancement pour afficher la conversion des tables. L'état affiche le temps passé sur chaque table CI par société. En outre, l'état affiche le processus de serveur qui a converti les données.

Annexe C

Optimisation des performances pour le traitement parallèle



Optimisation des performances pour le traitement parallèle

Cette annexe décrit l'optimisation des performances éventuellement requise pour exécuter la session Traitement CI (tccri7203m000) via le traitement parallèle.

Les performances réelles de la session Traitement CI (tccri7203m000) dépendent de plusieurs facteurs, dont le nombre d'UC disponibles et la configuration des serveurs d'application et de base de données. La quantité de données contenues dans les tables constitue un autre facteur majeur. En général, les tables suivantes contiennent d'importantes quantités de données :

- Ecritures d'intégration (tfgld482)
- Données de rapprochement (tfgld495)
- Ecritures finalisées (tfgld106)
- En-cours et transactions de stock (SFC) (ticst300)
- En-cours PCS et transactions de stock (tipcs 300)
- Historique des commandes clients (tdsls450, tdsls451 et tdsls456)

Dans Infor LN FP5 et les versions ultérieures, une fonctionnalité est disponible pour mettre à jour les tables directement via le SGBDR. Cette fonctionnalité est introduite dans les versions 8.7a.03 et ultérieures du jeu de ports.

Les mises à jours effectuées directement via le SGBDR sont plus efficaces que les mises à jour via bshell. La différence réside dans le fait que l'intégralité de l'écriture est transmise sur le SGBDR. Ce type de mise à jour se limite aux tables aux données qui n'exigent pas de recalcul des montants société et/ou des taux de change. Cette situation peut se présenter si, par exemple, les montants société d'une devise de reporting deviennent les montants en devise locale. La suppression des montants société est un autre exemple. Cela peut être le cas si les devises de reporting sont supprimées, ou si le système de devises des tables logistiques se transforme en système de devises standard.

La session Traitement CI (tccri7203m000) vérifiera l'existence de mises à jour directement à partir du SGBDR. La session utilisera les mises à jour conventionnelles (plus lentes) si la mise à jour directement via le SGBDR n'est pas autorisée.

L'utilisation possible ou non du SGBDR est déterminée par les facteurs suivants :

- Dans la session Taux CI (tccri7100m000), la valeur du champ **Exprimer en devise de référence** doit correspondre à celle du champ correspondant dans la session Taux de change (tcmcs0108m000). Par exemple, dans les sociétés EURO, les taux de change de l'EUR (local) vers les devises d'écriture peuvent être conservés si le paramètre **Exprimer en devise de référence** en devise de base ne change pas pendant la conversion.
Remarque: Cela s'applique à tous les types de taux de chaque devise de base dans la session Taux de change (tcmcs0108m000).
- Limites techniques
Les restrictions suivantes s'appliquent :
 - Le pilote DB doit être un pilote de niveau 2.
 - Les tables suivantes sont auditées :
tfgld495, tfgld482, tds1s451 et tds1s456
- La version 8.7a.03 ou ultérieure du jeu de ports doit être utilisée. Le niveau TIV du jeu de ports doit être 1744 ou ultérieur. Vous pouvez vérifier ce nombre en exécutant `$BSE/bin/bshell6.2 -V` sur la ligne de commande (dans Windows, utilisez `%BSE\bin\ntbshell -V`).

Si le processus d'initialisation de devise démarre dans la session Traitement CI (tccri7203m000), cette session accèdera au cluster de conversion et aux sociétés concernées, puis déterminera le type de conversion requis. Si les mises à jour directement via le SGBDR peuvent être appliquées, certaines données seront générées dans les Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri725) et les Tables de conversion de cluster CI - groupes de mise à jour (tccri726).

Remarque

Les Tables de conversion de cluster CI - Groupes de mise à jour (tccri726) sont générées uniquement pour les entrées Ecritures d'intégration (tfgld482) dans la session Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000).

Dans la session Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000), le champ Mises à jour en masse sera sélectionné si Traitement CI (tccri7203m000) met à jour une table directement via le SGBDR.

La table Transactions d'intégration (tfgld482) peut contenir des écritures qui appartiennent à plusieurs sociétés financières. Les écritures d'intégration pouvant être gérées avec des mises à jour directement via le SGBDR seront regroupées dans les groupes de mise à jour. Les écritures d'un groupe de mise à jour peuvent être converties dans une mise à jour SGBDR. Si les Ecritures d'intégration (tfgld482) doivent être converties dans mises à jour directement via le SGBDR (également), la conversion de la table peut néanmoins être divisée. Ainsi, la mise à jour conventionnelle de la table sera traitée à l'aide des traitements parallèles.

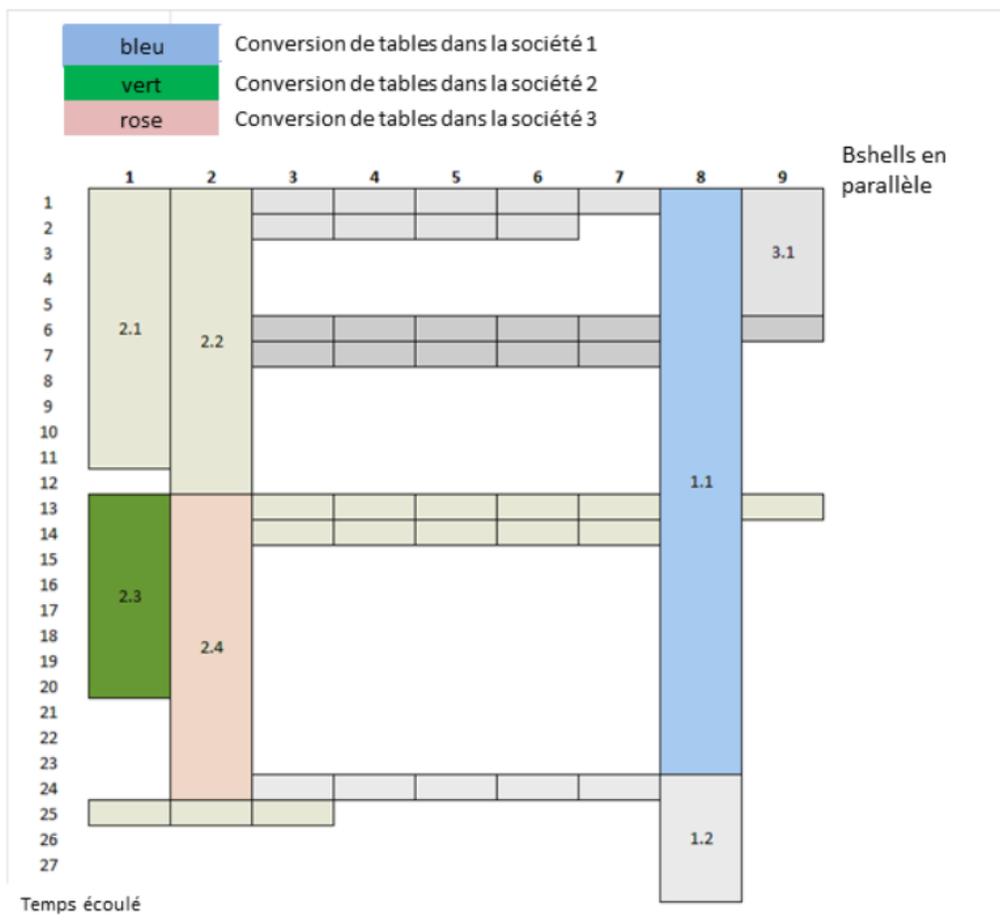
Les Données de rapprochement (tfgld495) doivent être divisées uniquement si les mises à jour directement via le SGBDR ne peuvent être appliquées. Cela sera le cas, si par exemple, le recalcul des montants société ou des taux de change est requis.

Remarque

- Si la conversion des Données de rapprochement (tfgld495) est divisée, la table ne sera *pas* mise à jour par le biais des mises à jour directement via le SGBDR.
- La table Ecritures finalisées (tfgld106) peut être convertie à l'aide des traitements parallèles. Les mises à jour effectuées directement via le SGBDR ne sont pas prises en charge.

Exemple d'optimisation

Cet exemple s'applique aux tâches de conversion traitées sans mises à jour directement via les SGBDR et pouvant être réparties dans Tables de conversion CI par sociétés de cluster (tccri7125m000).

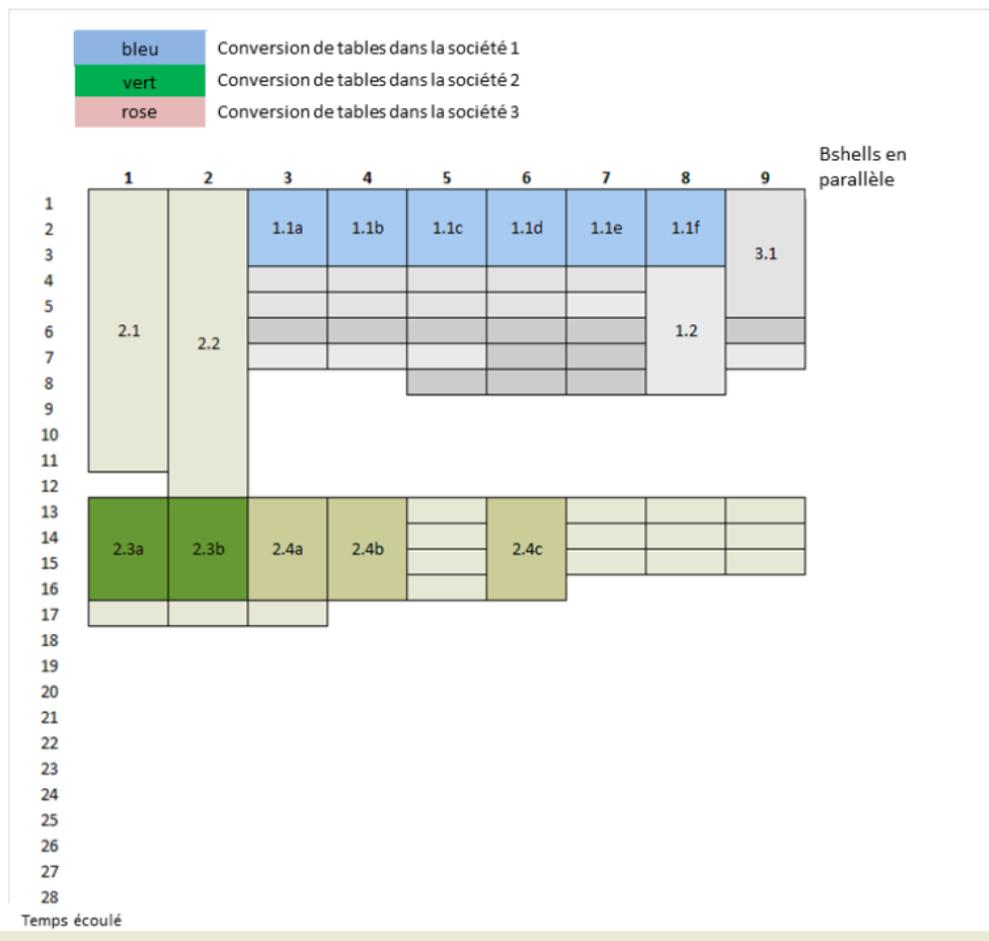


Une conversion interne avec traitement parallèle peut impliquer des conversions avec et sans mises à jour directement via le SGBDR, en fonction de la configuration des devises par société.

Supposez que les données de trois sociétés doivent être converties à l'aide de neuf bshells parallèles. L'image illustre cette situation avec des couleurs différentes pour les trois sociétés.

La table convertie dans la tâche 1.1 est très grande. Dans le même temps, trois autres tables importantes sont également converties (2.1, 2.2 et 3.1). Si la grande tâche de conversion 1.1 peut être divisée, vous pouvez choisir d'avoir six tâches de traitement bshells 1.1, tandis que trois bshells traiteront les tâches 2.1, 2.2 et 3.1. Après division de la tâche 1.1, les six tâches plus importantes qui prennent en charge cette tâche seront traitées avant les tâches plus petites (de couleur violette).

La même approche peut être appliquée si, par exemple, la conversion de table 2.3 et 2.4 peut être divisée. Si la table 2.3 est traitée par deux bshells en parallèle et 2.4 est traitée par trois bshells en parallèle, la capacité restante est suffisante pour permettre aux bshells parallèles restants de traiter simultanément les tâches plus petites (de couleur verte).



Après division des tâches, la charge des traitements parallèles semblera plus équilibrée.

La durée totale écoulée est réduite de 28 à 17 unités de temps.

Traitement CI (tccri7203m000): conversion d'essai VS conversion réelle

En mode de simulation, les écritures de base de données des mises à jour effectuées directement via le SGBDR seront testées. Ce type de mises à jour peut être utilisé dans le cadre de la conversion des Données de rapprochement (tfgld495), Ecritures d'intégration (tfgld482), Lignes d'historique des commandes clients (tdsls451) et Lignes de livraison de l'historique des commandes clients (tdsls456). Les écritures seront annulées en mode d'essai. Cela peut prendre beaucoup plus de temps que l'écriture réelle dans une conversion réelle.

Dans la logique de conversion conventionnelle, la mise à jour des données de la table n'est pas effectuée pendant la conversion d'essai. Notez qu'en revanche, ces tables seront traitées dans un délai plus court pendant la conversion d'essai, leur traitement prenant plus de temps dans la conversion réelle.

Important

Lors de l'initialisation des devises, aucun autre utilisateur ou processus ne doit être actif dans les sociétés du cluster de conversion, même si la session Traitement CI (tccri7203m000) est utilisée pour réaliser une conversion d'essai.

Pour éviter tout problème de verrouillages de table ou de lecture d'écritures non attribuées, soyez attentif aux aspects suivants :

- Les mises à jours directement via le SGBDR seront d'importantes écritures testées mais non attribuées pendant la conversion d'essai. Cela peut entraîner des verrouillages de table sur les Données de rapprochement (tfgld495), Ecritures d'intégration (tfgld482), Lignes d'historique des commandes clients (tdsls451) et Lignes de livraison de l'historique des commandes clients (tdsls456).
- Serveur SQL : Par défaut, le pilote de base de données utilise le niveau d'isolation « Lecture non attribuée » pour prévenir les verrouillages partagés et le verrouillage exclusif pour les actions de mise à jour et de suppression. Pendant la conversion (d'essai), d'autres utilisateurs ou processus risquent de lire des écritures non attribuées dans les Données de rapprochement (tfgld495), Ecritures d'intégration (tfgld482), Lignes d'historique des commandes clients (tdsls451) et Lignes de livraison de l'historique des commandes clients (tdsls456). Pour des informations supplémentaires, reportez-vous à Guide de référence technique Infor Enterprise Server pour pilote de base de données SQL Server (U8173 US).

Paramètres Oracle

Les mises à jours directement via le SGBDR seront des écritures importantes. Par conséquent, une grande quantité d'espace de table d'annulation sera requis. LN est testé avec un espace de table d'annulation de 32 Go. Nous vous recommandons de configurer l'espace de table d'annulation pour étendre automatiquement les fichiers de données de 8 Go à la fois par exemple. Cela évitera l'apparition d'erreur ORA-1555 (*Instantané trop ancien*). N'oubliez pas la taille maximale du fichier de données.

Il est difficile de prédire si la taille de l'espace de table d'annulation sera suffisant. Nous vous recommandons de rechercher les erreurs ORA-1555 dans les journaux d'événements d'LN lorsque la session Traitement CI (tccri7203m000) est en cours d'exécution.

En règle générale, pour que les requêtes aboutissent, la base de données Oracle requiert une optimisation adéquate.

LN a été testé avec les paramètres suivants appliqués à l'environnement LN via le fichier `$BSE/lib/default/db_resource` :

- `ora_init:0101000`
- `ora_max_array_fetch:100`
- `ora_max_array_insert:100`
- `ora_alter_session: définissez « _optim_peek_user_binds »= false`

Vous devez envisager de fusionner les lignes ci-dessus avec la ressource db en lots pour la conversion.

Dans certaines implémentations, des valeurs différentes de celles par défaut sont appliquées pour masquer les paramètres Oracle (les paramètres dits de soulignement). Ces paramètres peuvent influencer sur les plans d'exécution des requêtes. Pensez à les réinitialiser sur les valeurs par défaut. Pour cela, vous pouvez les ajouter à la propriété `ora_alter_session` dans le fichier `$BSE/lib/defaults/db_resource`.

Paramètres serveur SQL

Vous devez envisager de changer la journalisation sur la base de données LN pendant l'initialisation de devise en Simple et de créer une sauvegarde complète à l'issue de l'initialisation de devise.

Configurez le fichier `$BSE/lib/default/db_resource` pour permettre la recherche par tableau, puis définissez la taille de recherche sur 100.

Paramètres DB2

Configurez le fichier `$BSE/lib/default/db_resource` pour permettre la recherche par tableau, puis définissez la taille de recherche sur 100.

Glossaire pour l'initialisation des devises

cluster de conversion

Groupe de sociétés et/ou de devises devant être converties ensemble, à l'aide de détails de conversion comme le type de conversion à traiter.

société de cluster de conversion

L'une des sociétés qui sera convertie lorsque vous traiterez le cluster.

différence de change

Différence causée par les fluctuations de taux de change, par exemple, pendant la période où le montant facturé reste impayé.

Lors de l'initialisation de la devise, la fluctuation du taux peut être causée par le recalcul des taux, basé sur les montants dans les nouvelles devises.

système de devises dépendant

Système de devises dans lequel vous pouvez utiliser plusieurs devises société au sein de la même société logistique. Pour la plupart des entités, la société financière détermine la devise locale utilisée. Toutes les écritures sont enregistrées dans toutes les devises société.

Les taux de change sont définis entre les devises externes et la devise de référence, et entre la devise de référence et les autres devises société. Les montants d'écriture sont d'abord convertis dans la devise de référence. Ensuite, le montant de l'écriture en devise de référence est converti dans les autres devises société.

Devise UEM

Devise nationale d'un pays membre de l'Union économique et monétaire européenne (UEM) avant l'introduction de l'euro.

unité d'entreprise

Partie financièrement indépendante de votre organisation qui se compose d'entités telles que des départements, des centres de charge, des entrepôts et des projets. Les entités d'une unité d'entreprise doivent toutes appartenir à la même société logistique ; toutefois, une société logistique peut compter plusieurs unités d'entreprise. Une unité d'entreprise est associée à une seule société financière.

Lorsque vous transférez des écritures entre des unités d'entreprise, celles-ci sont imputées dans les sociétés financières auxquelles chaque unité d'entreprise est associée. Les modèles de structure d'entreprise définissent les relations entre les unités d'entreprise et donc les transferts de marchandises possibles entre les unités d'entreprise. Pour utiliser la facturation et la tarification entre les unités d'entreprise, vous devez relier les unités d'entreprise aux tiers internes.

Vous pouvez utiliser les unités d'entreprise pour tenir une comptabilité financière séparée pour les différentes parties de votre entreprise. Par exemple, vous pouvez définir des unités d'entreprise pour des parties séparées de votre organisation qui appartiennent à une société logistique mais sont installées dans des pays différents. La comptabilité de chaque unité d'entreprise est tenue dans la devise nationale de chaque pays et dans la société financière associée à l'unité d'entreprise.

initialisation externe de l'euro

L'initialisation externe de l'euro convertit en euros les devises d'écriture et les montants d'écriture des commandes et contrats en cours qui sont associés aux tiers (clients ou fournisseurs) auxquels vous appliquez la conversion externe.

Ajustement de conversion FASB52

Les directives de conversion de montants dans la devise société locale, selon les taux de change justes, avant le reporting dans une devise différente de la devise de référente.

devise fonctionnelle

Devise principale dans laquelle l'entité légale travaille. Cette devise doit être utilisée pour le reporting de l'entreprise et doit se conformer aux exigences américaines GAAP/IFRS pour les devises fonctionnelles.

système de devises indépendant

Système de devises dans lequel toutes les sociétés financières et les sociétés logistiques associées les unes aux autres dans le modèle de structure d'entreprise utilisent deux ou trois devises sociétés identiques. Toutes les écritures sont enregistrées dans toutes les devises société.

- Les taux de change sont définis entre les devises d'écriture et toutes les devises société.
- Les montants d'écriture sont directement convertis de la devise de l'écriture dans les devises société.

initialisation interne de l'euro

L'initialisation interne de l'euro change la devise société actuelle en euro et convertit tous les montants en devise société actuelle en euros.

devise société locale

Devise société qui est la devise légale du pays dans lequel la société est établie. La déclaration fiscale doit généralement s'effectuer dans la devise société locale.

zone logistique

Combinaison de sociétés logistiques et de sociétés du groupe financier. Une société logistique compte plusieurs unités d'entreprise. Les sociétés du groupe financier comptent un ou plusieurs groupes financiers.

Les unités d'entreprise de la société logistique peuvent être associées à une société financière au sein d'une société de groupe financier. Les unités d'entreprise peuvent également être reliées aux sociétés financières au sein de différentes sociétés de groupe financier. De même, les unités d'entreprise au sein des différentes sociétés logistiques peuvent être associées à une société financière. Pour finir, il est possible que certaines sociétés financières au sein d'une société de groupe financier ne soient pas reliées à une unité d'entreprise.

devise logistique

Voir : devise de référence

devise de référence

Devise société utilisée pour la comptabilité de la société. La devise de référence est la base de tous les calculs intégrant des devises.

Si la devise société à utiliser n'apparaît pas clairement, la devise de référence est utilisée. Dans un système multidevises, la devise de référence est utilisée lorsque la fonction Changer la devise n'est pas disponible.

Dans un système multidevises, vous pouvez utiliser jusqu'à trois devises société. L'une de ces devises société doit être identique à la devise de référence. Les trois devises société que vous pouvez définir pour une société sont les suivantes :

- Devise locale de la société
- Devise de reporting 1
- Devise de reporting 2

Synonyme : devise logistique

devise logistique

Voir : devise de référence

système de devises standard

Disponible à partir de LN FP5, système de devises dans lequel les écritures en devise étrangère sont directement converties à partir de la devise de l'écriture vers la devise locale, sans triangulation via la devise de référence. Par défaut, les devises sont converties de la devise de l'écriture vers la devise de reporting. Cependant, les devises de reporting peuvent également être converties de la devise locale, en fonction du paramètre spécifique de méthode de conversion de la devise de reporting.

Remarque

Le système de devises standard remplace les autres systèmes de devises précédemment utilisés dans LN.

devise fonctionnelle

La principale devise utilisée par l'entité légale dans ses activités. Cette devise doit être utilisée pour les rapports d'entreprise et doit satisfaire aux exigences US GAAP/IFRS pour les devises fonctionnelles.

menu approprié

Les commandes sont réparties dans les menus **Vues**, **Références** et **Actions** ou affichées sous la forme de boutons. Dans les versions précédentes d'LN et Web UI, ces commandes sont accessibles depuis le menu *Spécifique*.

Index

Afficher

données d'audit, 45

Ajustement de conversion FASB52, 98

Base du taux, 75

Champs de tables

spécifier, 43

Champs du module Finances

initialisation interne des devises, 79

cluster de conversion, 97

Cluster de conversion

définir, 41

traitement, 44

Conditions préalables

initialisation des devises, 39

Configuration

Initialisation des devises, 15

traitement parallèle, 83

Conversion de devise

monodevise vers multidevises dépendant, 29

monodevise vers multidevises indépendant,
31

monodevise vers multidevises standard, 32

multidevises dépendant vers monodevise, 34

multidevises dépendant vers multidevises
dépendant, 34

multidevises dépendant vers multidevises
standard, 35, 35

multidevises indépendant vers monodevise,
35, 35

Conversion en euro

Externe, 64

Conversion externe en euro

Finances, 60

Conversion interne limitée

exécution, 48

Conversion

devise de base, 68

monodevise à monodevise, 28

règles, 67, 68, 69, 70, 72, 74, 75, 77

Définir

cluster de conversion, 41

Tables CI et champs de tables CI, 42

taux de change, 42

Dépendant

système de devises, 18

Devise de base

conversion, 68

devise de référence, 99

devise fonctionnelle, 98, 100

devise logistique, 99, 99

Devise par défaut

devise société isolée, 74

Devises fonctionnelles

multiples, 18

Devise

différences, 49

locale, 17

reporting, 17

société, 17

transaction, 17

devise société locale, 99

Devise UEM, 98

différence de change, 97

Différences de change

imputer, 49

Différences de prix de revient

réduire, 50

Différences

devise, 49

Données d'audit

affichage, 45

Euro

initialisation, 53

types d'initialisation, 53

Exécution

conversion interne limitée, 48

Externe

- conversion en euro, 64
- initialisation de l'euro, 57
- Initialisation des devises, 13

Finances

- conversion externe en euro, 60

Imputer

- différences de change, 49

Indépendant

- système de devises, 18

Initialisation de l'euro

- Externe, 57
- interne, 56

Initialisation des devises

- concept, 13
- Conditions préalables, 39
- configuration, 15
- Externe, 13
- initialisation, 37
- interne, 13
- limitée, 14
- scénarios, 27
- tables d'historique, 50
- tables des totaux de périodes, 50
- traitement, 37
- traitement parallèle, 16
- zone logistique, 19

initialisation externe de l'euro, 98

Initialisation

- euro, 53
- initialisation des devises, 37

initialisation interne de l'euro, 99

Initialisation interne des devises

- Champs du module Finances, 79
- terminé, 46

Initialisation interne

- Initialisation externe, 69

Interne

- initialisation de l'euro, 56
- Initialisation des devises, 13

Limitée

- Initialisation des devises, 14

menu approprié, 100

Mises en œuvre

- prise en charge de l'euro, 54

Modèle

- processus de conversion, 39

Monodevise vers multidevises dépendant

- multidevises dépendant, 29

Monodevise vers multidevises indépendant

- conversion de devise, 31

Monodevise vers multidevises standard

- conversion de devise, 32

Montant

- Initialisation de l'euro, 70

Montant isolé, 74

Multidevises dépendant vers monodevise

- conversion de devise, 34

Multidevises dépendant vers multidevises dépendant

- conversion de devise, 34

Multidevises dépendant vers multidevises standard

- conversion de devise, 35

Multidevises indépendant vers monodevise

- conversion de devise, 35

Multidevises indépendant vers multidevises indépendant

- conversion de devise, 35

Multidevises indépendant vers multidevises standard

- conversion de devise, 35

Multidevises

- standard à standard, 35

Optimisation des performances

- traitement parallèle, 91

Préparation supplémentaire

- système multidevises standard, 41

Prise en charge de l'euro

- mises en œuvre, 54

Processus de conversion

- modèle, 39

Réduire

- différences de prix de revient, 50

Règles

- conversion, 67, 68, 69, 70, 72, 74, 75, 77

Scénarios

- initialisation des devises, 27

Sessions STP

- exécution, 46

société de cluster de conversion, 97

Standard à standard

- multidevises, 35

Standard

- système de devises, 18

système de devises dépendant, 97

système de devises indépendant, 98
système de devises standard, 100
Systeme de devises standard
système multidevises, 20
Systeme monodevises
système de devises, 21
Systeme multidevises dépendant
multidevises, 22
Systeme multidevises indépendant
système multidevises, 23
Systeme multidevises standard
préparation supplémentaire, 41
Systeme multidevises
système multidevises standard, 20
Systemes de devises, 18
Tables CI et champs de tables CI
définir, 42
Tables d'historique
initialisation des devises, 50
Tables des totaux de périodes
initialisation des devises, 50
Tables personnalisées
spécifier, 43
Taux de change des devises
taux de change, 24
Taux de change
définir, 42
taux de change, 24
Taux
Facteur de conversion, 72
Total
initialisation interne des devises, 46
Traitement
initialisation des devises, 37
Sessions STP, 46
Traitement parallèle
configuration, 83
Initialisation des devises, 16
optimisation des performances, 91
Traiter
cluster de conversion, 44
Types d'initialisation
euro, 53
Types de devises, 17
Unique
système de devises, 18
unité d'entreprise, 98
zone logistique, 99

Zone logistique
Initialisation des devises, 19
